



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 FORMAZIONE  
 FORMAZIONE



SUCCESS STORY

# TOUS EN SELLE AVEC APPEBIKE

P5 À 7



SOCIÉTÉ  
**FEMMES SOLIDAIRES,  
 DEBOUT FACE  
 À L'ADVERSITÉ**  
 P8

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINION P4  
 MUNICIPALES P10 • BRÈVES P21  
 ARCHÉOLOGIE P22  
 CARNET DE BORD P24 • AGENDA P26  
 ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R E À F I A N C ' A V O I



IL AVAIT PAS SON  
PASS NAVIGO, CHEF.





## SOMMAIRE

OPINIONS

P4

ÉCONOMIE **TOUS EN SELLE AVEC APPEBIKE**

P5

SOCIÉTÉ **FEMMES SOLIDAIRES**

P8

MUNICIPALES **JULIEN MORGANTI**

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

EN BREF ET EN CHIFFRES

P21

PATRIMOINE **SUR LES TRACES DE MANTINUM**

P22

POLITIQUE **CARNET DE BORD**

P24

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P26

Avvedaci Batman,  
bonghjornu Robine

**A**nutizia hè stata cumunicata calchi ghjornu fà : dopu à più d'un annu è mezu d'eserciziu, a prifetta di Corsica Josiane Chevalier si n'hà da andà. Prima donna ad avè avutu funzioni simili ind'è noi, a raprisintanti di u Statu nant'à l'isula pighjarà un postu novu da qui à pocu inde a regioni Grand Est ; lochi induva nasciarà, da qui à u 2021, a « Cullittività Aurupea d'Alsa-zia », fusioni di i dui dipartimenti di l'Altu è di u Bassu Rhin. Josiane Chevalier pudarà purtà cusì a so piccula « spa-rienza » di com'ella viaghja una cullittività unica... Pà vul-tà in Corsica, si pò dì chì a prifetta, duranti a so missioni, sarà stata presentu nant'à tutti i fronti. Cartulari agriculu, occupazioni di u duminiu publicu, accunciamentu di u tarritoriu, rumenzuli : nisun sughjettu sarà statu schisa-tu. Assai attiva nant'à u tarrenu di a cumunicazioni dinò, duminiu ammastratu à più pudè da l'eletti nazionalisti, ch'ella hà dicesu d'occupà senza rifiatu. Si ritinarà dinò i so raporti chì pariani abbastanza difficiuli cù a maghju-rità tarritorialia, cù un discorsu, malgradu ciò ch'ella pudia di Josiane Chevalier, assai puliticu. In tutti i casi, ch'ella s'ghì vulsuta bè o poca apprezzata, ùn avarà lacatu à nimu indifferenti. Oramai, s'ellu si sà « ciò ch'ellu si per-di », ùn si sà micca troppu « ciò ch'ellu si vinci ». Dopu à u Cavalieru Neru (rifarenza à un filmu nant'à Batman The Dark Knight, pà quilli chì ùn avariani micca capitu), s'hà da affaccà un antru « supereroi » : Robine, di u so nomu Franck. Prifettu di a Martinica dipoi dui anni è mezu, hè cunnisciutu frà altru par essa statu l'anzianu capicabi-nettu di François Fillon quand'ellu era Prima ministru. S'è certi pudariani veda inde sta numinazioni, par via di a so anziana situazioni geugrafica, una vulintà d'avè una manera di viaghjà « à l'usu culuniali », aspittaremi quantunqua i primi passi di Franck Robine in Corsica pà ghjudicà... ■ **Santu CASANOVA**

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï ?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie ?

**Vous** souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour ?

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**L'ICN recherche  
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous : [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)  
journal@icn-presse.corsica

#### BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • [eric.patris-sra@icn-presse.corsica](mailto:eric.patris-sra@icn-presse.corsica)

#### BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40  
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

#### CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95  
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale  
Fondateur Louis Rioni



## H U M E U R

## Ne tirez pas sur la violoniste

**V**ioloniste à l'Opéra, Émilie Belaud aurait pu rester dans l'anonymat. Ou accéder à la célébrité grâce à son art. Rien de tout cela pour elle: c'est la vindicte des réseaux sociaux qui a salué son intervention sur *France Info* le 19 janvier. Qu'avait osé dire l'effrontée pour mériter une telle avalanche de sarcasmes et d'insultes? Tout simplement qu'elle était « cassée » et qu'à 35 ans, cela faisait 4 saisons qu'elle « n'arrivait plus à terminer »... Des mots rien moins que courants dans la bouche d'un millionnaire du foot ou autre nanti à crampons. Mais, émanant d'une « bourgeoise » « privilégiée », ils ont déchaîné la haine de centaines de personnes, joignant leur colère aux érucations visant les danseurs classiques contraints de prendre leur retraite à 42 ans. Problème: ceux que Brassens n'aurait pas hésité à qualifier de « braves gens » ignorent tout de la réalité.

En effet, selon le site *Médecine des arts\**, « 50 à 76 % des musiciens professionnels vont être affectés par des troubles ostéo-articulaires. La prévalence de ces troubles de santé chez les instrumentistes à vent dans la famille des cuivres: cor anglais (french horn), trombone, trompette ou tuba, est de 63 %, et celle-ci est plus importante encore pour des instruments comme les cordes par exemple. La douleur est un symptôme que l'on retrouve fréquemment chez le musicien; elle est présente chez 89 % des musiciens de conservatoire de haut niveau et celle-ci est majoritairement liée (>50%), d'après les musiciens eux-mêmes, à la pratique artistique. » Sans oublier une liste d'affections telles que stress, problèmes auditifs et autres joyusetés.

Toute profession artistique est souvent considérée comme un aimable passe-temps par quantité de gens, une activité à l'opposé du « vrai » travail... C'est oublier que si les artistes aiment leur métier, quelque discipline qu'ils exercent, ils n'en sont pas pour autant exempts de toutes les violences physiologiques et psychologiques qu'ils infligent à leur organisme par la simple pratique de leur art. À l'heure où beaucoup de gens appellent légitimement au respect de l'individu, il serait sans doute bon de garder cette évidence à l'esprit. ■ **Eric PATRIS**

\*<https://www.medecine-des-arts.com/fr/article/affections-des-musiciens.php>

## EN LIBERTÉ SCRUPULE

**Siouplaît, ne l'appellez pas Trinita**, Zorro ou le Chevalier sans beurre et sans brioche. Mémo-risez: il se nomme Gaudin. Yann Gaudin. Il se déclare « intolérant à l'injustice ». Comme d'autres sont intolérants au gluten ? Il y a de ça. Mais bien plus encore. M. Ghosn aurait-il fait école ? Pas d'panique ! Si tel était le cas, nul ne l'ignorerait. L'entité, nantie d'un sigle, serait déposée, déjà cotée en bourse et ses administrateurs s'emploieraient avec diligence à justifier succulents émoluments et parachute doré pour le génial fondateur d'un empire en butte à celui du Soleil levant. De fait, Ghosn et Gaudin n'ont en commun que le point G de leur patronyme. Pour le reste... Carlos, par une sorte de Flins de non-recevoir, juge trop souvent la plèbe comme autant de fils de Garches et d'enfants de Puteaux. Il supporte bien mieux la douleur des autres que sa propre douleur. Ce qui n'est jamais que très banalement humain. Yann, lui, denrée plus rare, se préoccupe du sort d'autrui. Il tend la main. Ni pour mendier, ni pour quêter en aigrefin des fonds que ne verront jamais les êtres à secourir. Non, il s'est fixé pour but d'aider son prochain. Star incontestable du milieu d'affaire international -une cuisine au beurre à des années lumière glauque des brocoli de la bouffe vegan- Carlos, lâchement agressé par des nippons fripons dans un mauvais remake de leur trahison à Pearl Harbor, a choisi de jouer perso. Yann préfère jouer collectif. Carlos a fui l'injustice. Yann l'affronte. Il l'affronte même au quotidien, dans le cadre de son job de conseiller Pôle emploi dans une agence de Rennes (Ille-et-Vilaine). Ce qui lui a donné l'occasion d'aider des chômeurs victimes d'errances administratives, en leur permettant en toute légalité de récupérer des indemnités dues et non perçues. Le total de son action se monterait à 115 000 €, redistribués à des ayants-droit. Dérisoire par rapport au 774 774 € mensuels de la retraite chapeau de Carlos ? Oui mais, diront ceux qui comprennent, les deux cas ne peuvent être comparés. Inutile donc de verser dans une polémique oiseuse. Il vous faut cependant savoir que l'activité déployée par Yann -d'autant plus louable qu'elle a permis à Pôle emploi d'éviter moult procès- n'a pas été récompensée par un satisfecit oral et une prime de nature à permettre à Yann de tirer les rois en goûter d'anniversaire avec ses petits camarades, sans que Versailles lui soit compté. Tout au contraire, il aurait vu son avancement bloqué, subi une mise à pied temporaire, un harcèlement moral pour le pousser vers la sortie et un syndrome dépressif réactionnel assorti de plusieurs mois d'arrêt de travail. Il a depuis repris son activité. Bien décidé à ne rien changer à sa façon de conseiller les chômeurs. La Bible dit: « *Mon juste vivra par la foi* ». Admirable formule. Qui toutefois, par omission ou en voile pudique, n'indique pas si ce même juste et sa famille survivront à la paupérisation. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIES**

## IL FALLAIT LE DIRE

« Monsieur Macron ne doit pas croire qu'on gouverne le peuple

français contre sa volonté. (...)

Le peuple français est un peuple

d'insoumis, de rebelles, de gens

qui sont emprunts de l'esprit de

la Révolution de 1789 » pouvait-on lire,

à la date du 19 janvier sur le compte Twitter de

**Jean-Luc Mélenchon**. On aurait pu croire les Français

plus profondément imprégnés de ce fameux esprit

révolutionnaire; mais puisqu'aux dires mêmes du

chef de file de la France insoumise (ou de son com-

munity manager) il s'agit finalement bien plus d'une

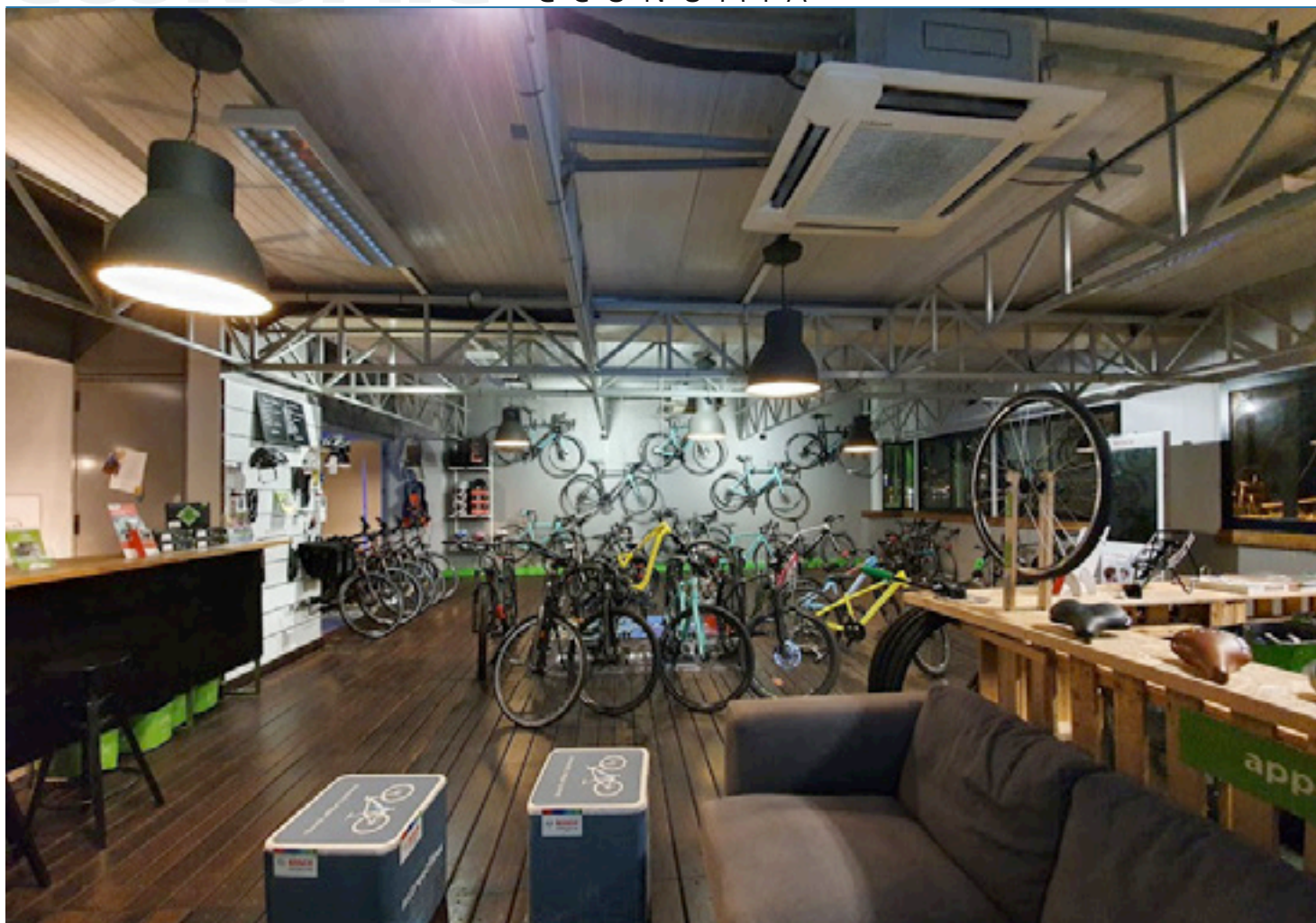
référence d'emprunt que d'un marqueur ADN... ■ **EM**

# **TOUS EN SELLE AVEC APP E BIKE**



**Depuis 2017, cette jeune start-up ajaccienne propose de louer des vélos électriques en libre service grâce à son application originale. Installées partout dans l'île, les « ruches » de l'entreprise donnent l'occasion à chacun d'utiliser ce mode de mobilité douce et de (re)découvrir la Corse autrement**





Photos Appebike



Marc-Antoine Bouteille-Torre, Sébastien Rognoni et Gilles Simeoni

« C'est l'idéal pour la Corse, car on a des paysages magnifiques, et des milliers de kilomètres de routes très tranquilles qui ne demandent qu'à être valorisées »

**F**in 2019, dans les salons du grand hôtel de la Collectivité de Corse, l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) remettait le prix de « l'entreprise verte de l'année » à Appebike. Une distinction venue une nouvelle fois récompenser le travail innovant de cette start-up ajacienne. À l'origine de la jeune entreprise, Sébastien Rognoni – auparavant créateur d'une agence de voyage spécialisée dans les circuits de cyclotourisme en Corse – est parti d'un constat. « On avait beaucoup de remontées de clients qui souhaitaient faire des circuits directement au départ de leur hébergement, et il fallait donc amener des vélos et venir les chercher. C'était toujours très contraignant », explique-t-il. Il décide alors de créer un système de location de vélos électrique en libre service, grâce à une application mobile. Les contours du projet dessinés, Appebike naît en 2017 et ne tarde pas à séduire, tissant notamment dès le départ un partenariat avec Bosch. « Pour développer la solution technologique, on est allés chercher des financements. Cela a été à la fois de la « Love money\* », des investisseurs privés comme Femu Qui ou la BPI, et une subvention de l'Agence de développement économique de la Corse à hauteur de 150 000 € », indique par ailleurs Sébastien Rognoni. Appebike connaîtra toutefois un démarrage un peu compliqué. « Notre solution technologique n'était pas très fiable, reconnaît le créateur de la start-up. Mais on apprend dans l'erreur ! On a donc continué à travailler et désormais on a une application qui a une belle maturité ». Parallèlement, durant trois ans, Appebike s'est astreint à installer des stations de location dans différents hôtels de l'île. Une offre dans l'air du temps qui n'a pas tardé à trouver son public, le vélo électrique permettant de plus de visiter un lieu autrement. « C'est l'idéal pour la Corse, car on a des paysages magnifiques, et des milliers de kilomètres de routes très tranquilles qui ne demandent qu'à être valorisées », sourit Sébastien Rognoni en glissant que si Appebike vise notamment les touristes, elle ambitionne également de convertir les Corses au vélo électrique pour leurs déplacements

## Le vélo électrique, véhicule du futur?

Depuis plusieurs années, le vélo électrique connaît un boom dans le monde entier. Grâce à cette petite reine version 2.0, pédaler n'a en effet jamais été aussi facile et tout le monde peut désormais parcourir jusqu'à une centaine de kilomètres sans effort. Alors demain, passerons nous tous à ce mode de mobilité douce? «Je pense que dans les prochaines années on va assister à une vraie révolution. Selon les projections, il y aura d'ici 2021 plus de vélos que de voitures sur terre. Le vélo électrique va petit à petit remplacer la voiture en milieu urbain car il y a beaucoup de contraintes par rapport à la congestion des villes, au stationnement ou encore à l'environnement. Une des cinq grandes capitales européennes va même devenir entièrement cyclable d'ici 3 à 4 ans», souligne à ce sujet Sébastien Rognoni, en indiquant que l'utilisation du vélo électrique progresse également de façon exponentielle sur notre île. «On voit de plus en plus de gens rentrer en ville à vélo. Selon les derniers chiffres de l'AUE, environ 500 vélos électriques ont été vendus en Corse ces deux dernières années. On est très loin des scores du continent évidemment, mais petit à petit cela s'immisce dans l'esprit des gens et ils comprennent qu'il y a un intérêt énorme du point de vue pratique, économique ou écologique. En plus, on se fait du bien en faisant du vélo car on fait fonctionner notre cœur».

Au-delà de l'intérêt quotidien du vélo électrique, ce mode de déplacement que le créateur d'Appebike n'hésite pas à qualifier «d'idéal» peut aussi être le vecteur d'une nouvelle forme de tourisme. «Beaucoup de gens sont attirés par le fait de visiter la Corse à vélo électrique, car cela permet de rentrer dans le côté sauvage de l'île, de la découvrir à travers ses petites routes, à un rythme humain. Je pense que dans les prochaines années cela va amener un nouveau type de clientèle tournée vers le tourisme nature». Dans cette veine, aux côtés de son équipe et de l'Agence de Tourisme de la Corse, il a développé le GT20, pendant cycliste du GR20. «On l'a créé avec l'idée de mettre une dynamique autour du vélo sur l'ensemble du territoire. On se disait qu'un itinéraire référence en termes de vélo manquait cruellement en Corse. On a construit ce produit en partenariat avec Bosch et on a mis en place des stations de recharge des vélos dans huit hôtels tout au long du parcours». Un projet d'envergure qui devrait commencer à produire ses premiers effets dès la saison estivale 2020. ■ MP

### APPEBIKE EN CHIFFRES C'EST

**60 vélos électriques avec un autonomie variant entre**  
**Une dizaine d'employés répartis entre Ajaccio et le**  
**• 250 000 € de chiffre d'affaires annuel**

aussi bien en ville qu'à la campagne. Dans cette perspective, pour toujours proposer des véhicules au top niveau, Appebike change son parc composé d'une soixantaine de vélos environ tous les 18 mois. Pour pouvoir réinvestir dans du matériel neuf, sans mettre en danger sa viabilité économique et même temps créer un lien avec la population locale, l'entreprise mise alors sur l'économie circulaire: plutôt que de réexpédier les vélos sur le continent, elle les reconditionne, les propose à la vente dans sa boutique située à l'entrée d'Ajaccio. «Le vélo électrique est un article encore assez cher à l'acquisition, donc cela permet de proposer des modèles récents, contrôlés par des professionnels à des prix très avantageux. Par exemple, on vend des modèles qui valent à la base 2600€ à 1200€», précise Sébastien Rognoni en notant que ces «vélos reconditionnés trouvent très rapidement acheteurs».

Restait un problème logistique à résoudre. Si en hiver les vélos de l'entreprise sont stockés à Ajaccio, l'été ils sont répartis sur divers points du nord au sud de l'île, ce qui nécessitait de nombreux déplacements pour l'entretien. «Petit à petit, on s'est dit qu'il fallait qu'on trouve des moyens pour faire cela autrement. C'est pour ça qu'on a réalisé un pivot en 2019 en réfléchissant à une autre stratégie de déploiement de notre solution». Parmi quelque 400 start-ups nationales, Appebike a en effet été sélectionnée dans le Mouvlab organisé à Station F à Paris. Pendant les 6 mois de cette opération sur les nouvelles mobilités, la start-up insulaire a alors pu réfléchir à l'avenir.

«On s'est rendu compte que dans toutes les grandes capitales internationales, la micro mobilité se développe énormément. Partout, on voit émerger des solutions de free floating\*\*, avec notamment des trottinettes ou des vélos en libre service. Mais derrière ce développement de masse, il y a aussi de gros problèmes générés par ces modèles économiques. Par exemple, quand derrière un véhicule électrique on a un véhicule thermique qui vient le recharger, il y a quelque chose qui, en termes d'écologie, n'a plus beaucoup de

sens. On a réfléchi afin de voir comment, à notre petite échelle, on pouvait agir là-dessus», dit Sébastien Rognoni. Au terme de cette expérience, Appebike s'apprête désormais à changer de paradigme. Allant au delà de son activité de loueur/revendeur de vélos, la start-up a en effet créé une box de «bike sharing», composé d'un cadenas intelligent pouvant être débloqué par une application. «C'est une solution de vélo partage qui pourra être distribuée directement par les professionnels du vélo. Un hôtel pourra par exemple prendre une flotte vélo et faire réaliser l'entretien par sa boutique locale. Nous n'aurons plus à nous déplacer sur toute la Corse», détaille Sébastien Rognoni. L'intérêt de cette solution, c'est que cela dématérialise tout le process de location. On n'a plus à gérer les clefs, on sait qui prend le vélo, et un état des lieux avec une prise de photo à la restitution est même réalisé. Avec cette solution, notre but était d'enlever un maximum de contraintes au modèle économique qu'on avait, car nous avons l'ambition de nous déployer et de grandir en allant sur d'autres territoires». Un pari en passe d'être gagné puisque trois ans après sa création l'entreprise a déjà commencé à être sollicitée par des entreprises privées sur le continent pour lesquelles elle a dupliqué son application, créant des marques à l'image de chaque compagnie. Dans le droit-fil de sa démarche éco-responsable et tournée vers la nature, Appebike a pour sa part eu à cœur de construire son identité autour de l'abeille et de son écosystème. «Appebike» est ainsi un jeu de mots avec «Api», qui veut dire «abeilles» en corse, et la sonorité «Happy», heureux en anglais. Comme une promesse d'essaimer et de polliniser. ■

**Manon PERELLI**

\*love money ou 3F (family, friends and fools): système de levée de fonds qui consiste à impliquer financièrement des proches dans la constitution ou le développement de son affaire, faisant d'eux des actionnaires de la société.

\*\*free-floating: offre libre-service qui propose, sans station (ou sans borne) des véhicules disponibles partout et à toute heure de la journée, grâce à un service géolocalisation: une fois qu'il n'en a plus l'utilité, le client laisse le vélo (ou le scooter) où bon lui semble, disponible pour un autre usager.



FEMMES SOLIDAIRES DE CORSE

# DEBOUT FACE À L'ADVERSITÉ



Photos: Anna Livia Giovannetti

Louise Macchi (à g.) et Rosy Sarrola

**«Ùn vulemu piu cuntà i nostri morti».  
Cette phrase, ainsi que le décompte des  
femmes mortes de violence conjugales,  
court sur les murs des rues bastiaises.**

**Le 23 novembre dernier à Paris  
une marche contre les violences  
faites aux femmes,**

**réunissait environ 50000 personnes.**

**La parole se libère au sujet des droits  
des femmes: rencontre avec Rosy Sarrola,  
Louise Macchi et Charlette Orsini  
de l'association  
Femmes Solidaires de Corse.**

**A**ncienne salle de classe, la Maison de la Femme abritant l'association Femmes Solidaires de Corse se situe à Montesoro, dans des locaux destinés aux activités sociales. La genèse de l'association remonte à la Seconde Guerre Mondiale, lorsque des femmes déportées à Auschwitz et Buchenwald décident de s'unir : le premier combat de l'organisation, tout d'abord appelée Union des Femmes Françaises, fut l'obtention du droit de vote pour les femmes dès 1945, couronné de succès par les premières élections ouvertes aux femmes la même année.

À la fin de la guerre, les femmes qui avaient désormais intégré la société de façon active, se voient annoncer qu'il faut retourner au foyer, rester devant les fourneaux et porter des enfants. Cette perspective ne fait pas l'unanimité car le fait de travailler apportait un soutien financier non négligeable en ces temps difficiles, et ces femmes avaient découvert une vie hors du foyer. Il y a dès lors une scission entre celles qui souhaitent rester à la maison et celles qui désirent une autre vie, plus active.

À la demande des femmes étrangères, qui se sentaient exclues par le nom de l'association, l'Union des Femmes Françaises change d'intitulé et devient plus sobrement Femmes Solidaires, reflétant l'idée que les femmes de tous horizons sont bienvenues, et seront accueillies avec bienveillance et soutien.

L'association est structurée au niveau régional, national ainsi qu'international : les différents bureaux communiquent entre eux en permanence afin de résoudre des problèmes qui se posent.

Lors de l'entrevue accordée à l'ICN, elle reçoit justement un appel à l'aide au téléphone. Il s'agit d'une situation urgente et délicate dans laquelle une femme en détresse a désespérément besoin de conseils juridiques. Dans un cas comme celui-ci, l'association s'occupe de contacter les magistrats de son réseau, et de faciliter les démarches des personnes dans le besoin. Grâce aux aides juridiques accordées aux personnes qui les nécessitent, les victimes n'ont pas à souffrir de plus d'injustice en étant bridées par le manque de moyens financiers. Par ailleurs, les femmes





« Les lois, nous en avons un mille-feuille, ai-je dit à Mme Schiappa, et on s'est battues pour les avoir, mais leur application fait cruellement défaut »

victimes de violences rencontrent parfois des difficultés lorsqu'elles entreprennent des démarches: du machisme, de la condescendance ou de l'incrédulité, et c'est pour cela qu'après avoir été contactées, les membres de l'association les accompagnent lors des différentes étapes à suivre après un incident, quel qu'il soit. « *Le jour où vous croisez notre chemin, vous n'êtes plus seules* » assène Rosy Sarrola.

Les appels ne cessent jamais, et les dossiers s'empilent en permanence: « *On s'aperçoit malheureusement qu'il y a de plus en plus de violence. La violence sociale entraîne quelquefois la violence conjugale, et la boisson et la drogue sont également des facteurs aggravants. Nous sommes interpellées souvent, et on se rend compte d'une triste réalité qui est qu'une fois sur le terrain, la loi n'est pas toujours en adéquation avec les besoins. Les lois, nous en avons un mille-feuille, ai-je dit à Mme Schiappa, et on s'est battues pour les avoir, mais leur application fait cruellement défaut* » se désole la présidente. Ainsi en est-il notamment, de l'article 220-1 du Code Civil qui vise à aider le conjoint victime de violences en permettant de faire intervenir un juge pour statuer sur la résidence séparée des deux parties du couple. La jouissance du logement conjugal est censément accordée au conjoint non-violent... Et pourtant la femme est celle qui doit quitter son logis dans la majeure partie des cas : « *Il faut qu'il y ait un flagrant délit, que la police arrive et que la femme ait été battue pour que le mari violent soit extrait de la maison. Sinon, le couple continue à vivre de la sorte, jusqu'au jour où...* »

L'action de Femmes Solidaires passe également par des actions de sensibilisation, via par exemple l'organisation d'événements. Au programme pour 2020, une manifestation culturelle mettant à l'honneur le théâtre au féminin. Y seraient présentées des pièces en relation avec la femme en position de victime, afin de pouvoir organiser des débats par la suite. « *Nous recherchons des auteurs qui aient écrit sur ce thème là, afin de voir comment nous pourrions travailler ensemble afin de provoquer le débat* ».

Sera reconduite également, en septembre, l'opération Donne Arrite: deux jours de débats, d'échanges qui visaient à libérer la parole, permettre de mieux comprendre les mécanismes de l'engrenage qui mène aux violences conjugales et, trop souvent, à la mort. « *Nous avons été très bien reçus à Erbalunga, où a eu lieu la première édition, mais il est vrai que nous avons dû faire face aux intempéries alors que nous avons préparé quelque chose en extérieur. Mais les artistes ont été incroyablement sympathiques, la cause pour laquelle ils étaient présents était leur priorité, et nous ne les remercierons jamais assez de leur aide, de leur compréhension et de l'envie qu'ils avaient de faire passer un*

*message.* » Une vingtaine d'artistes avait répondu présent pour cette édition consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes. Le sujet abordé lors de l'édition 2020 sera celui de la précarité, préoccupant et tout à fait en prise avec les réalités sur notre île, région la plus pauvre avec 20% de la population vivant sous le seuil de pauvreté. « *La précarité rejoint la violence, car lorsque l'argent manque, cela entraîne des désaccords, et constitue un facteur aggravant de la dégradation d'un couple* ».

L'association relève les témoignages des femmes en situation de précarité, et prévoit de constituer un recueil, anonyme bien entendu, mettant en évidence les causes et conséquences d'une vie dans le besoin afin de pouvoir y réagir et y faire face.

Femme Solidaires de Corse se penche aussi sur le problème de la violence entre jeunes, et souhaite réitérer une opération de sensibilisation et de réflexion ayant eu lieu il y a plus de dix ans avec le concours de l'association parisienne je. tu. il... qui conçoit et réalise des programmes d'éducation et de prévention à destination des enfants et des adolescents. Les deux organismes étaient intervenus dans des lycées de Haute-Corse et avaient présenté des situations, organisé des reconstitutions de procès, afin de conduire les élèves à mener une réelle réflexion: « *Nous dirigeons le débat, mais les jeunes trouvaient les problèmes, et trouvaient également les solutions. C'est une action qu'on nous réclame encore aujourd'hui* » sourit Rosy Sarrola.

Femmes Solidaires fonctionne grâce à des cotisations, des recettes provenant de quelques actions propres financières comme des braderies ou bien des lotos, ainsi que de subventions. « *Mais on galère. Ces deux dernières années, l'association a été mise en péril, et nous avons pu tenir uniquement grâce aux économies que nous avons, sans cela nous aurions dû mettre la clef sous la porte* » précise Rosy Sarrola, présidente de Femmes Solidaires de Corse qui souligne au passage l'importance de l'adhésion à l'association, et ce non pas seulement pour des raisons d'ordre pécuniaire\*. « *L'inscription est très importante. Nous avons un public qui nous suit mais qui ne souhaite pas s'engager, peut-être parce qu'il n'a pas pris toute la mesure de la force de l'adhésion. Cela donne de la force à l'association. Quand on parle pour dix, on écoute pour dix, et quand on parle pour cent on écoute pour cent.* » ■

**Anna Livia GIOVANNETTI**

\*L'inscription aux Femmes Solidaires de Corse s'accompagne du versement d'une cotisation d'un montant libre à partir de 10 €, avec une réduction de 50% pour les chômeurs. Contacts Femmes Solidaires, Défense Droits des Femmes : 04 95 33 33 46/06 19 27 87 60/ass.femmes.solidaires.2b@orange.fr

# JULIEN MORGANTI, L'HOMME DE PROJET



Photo Anna Livio Giovannetti

**Le 16 janvier dernier, Julien Morganti a inauguré une permanence dans les quartiers sud de Bastia. La deuxième après celle ouverte sur boulevard Paoli. Devant ses partisans, il en a profité pour évoquer sa démarche, Un futur pour Bastia.**

Des propos recueillis par Christophe Giudicelli.

**Vous êtes conseiller municipal d'opposition à Bastia et à la Cab, vous avez été candidat aux législatives de 2017. Qu'est-ce qui motive votre candidature à la mairie de Bastia?**

Nous avons entendu l'appel des Bastiais à la question simple: «En quoi le quotidien a changé depuis 6 ans?». Nous avons voulu aussi changer de méthode en renouvelant les usages et les visages. Aujourd'hui, nous incarnons ce renouveau avec un projet ambitieux et une équipe renouvelée.

**Comment avez-vous construit votre projet?**

Nous l'avons construit depuis plus d'un an. Tout a commencé au mois de mars 2019. Il y a eu plus de 200 contributions aussi bien d'experts, de riverains, de commerçants. Et nous sommes arrivés le 7 décembre dernier à présenter l'ensemble du dispositif. Soit 4 axes et 140 propositions avec des maquettes dans lesquelles nous pouvons nous projeter dans le futur de Bastia.

**Quels en sont les principaux axes?**

Il y a un concept simple, c'est la création de richesse pour mieux la redistribuer avec un marqueur politique fort: trois gratuités pour redonner du pouvoir d'achat. La gratuité des crèches, des cantines et des transports.

**Politiquement, où vous situez-vous aujourd'hui?**

L'enjeu d'une élection municipale, c'est de fédérer autour d'un projet. Notre seul parti, c'est Bastia et c'est à travers le projet que l'on pourra rassembler.

**Vous avez évoqué des visages nouveaux, une liste qui va étonner...**

Le projet va étonner parce qu'il est crédible, cohérent et ambitieux. Ce qui est important, c'est qu'il soit incarné. On va entrer dans la dernière phase de la campagne, c'est-à-dire l'annonce de la liste avec ces visages qui vont porter ce message. Ce qui me plaît et me tient à cœur, c'est qu'à chaque projet nous allons associer un visage, une profession, un quartier.

**Vous évoquez certains candidats qui se sont «déclarés bastiais» il y a quelques mois seulement...**

C'est tout ce que je déteste en politique. Une campagne, pour être crédible, il faut que ça vienne de loin. C'est une déclaration de passion et en même temps il faut être cohérent avec soi-même; nous avons édicté une charte éthique sur le cumul des mandats, sur le financement

de la campagne. On ne s'improvise pas comme ça candidat et encore plus maire.

**Quel sont vos projets pour Bastia?**

Nous avons positionné différents projets structurants, aussi bien pour le développement économique c'est-à-dire le centre de congrès d'affaires à l'îlot de La Poste. Un campus universitaire à l'école Gaudin. L'implantation de forêts citadines aussi bien à Agliani qu'à Fort Lacroix mais aussi un grand projet culturel autour de la fête des lumières et des festivals inter-quartiers. Nous sommes vraiment cohérents sur une vision globale: développer, protéger, verdier, réunir.

**Comment percevez-vous cette campagne?**

On prend du plaisir. Encore une fois, nous sommes cohérents. Ce que nous faisons ne surprend personne. Nous avons vu plusieurs fois les gens avant les élections, pendant la campagne et le projet est très bien accueilli.

**Il semble que pour cette campagne, tant chez les nationalistes, qu'à droite ou à gauche, la division soit de mise dans les familles politiques...**

C'est Bastia aujourd'hui qui est divisé et notre démarche aujourd'hui est de la rassembler. Nous ne pouvons pas avoir un maire par défaut et nous ne pouvons pas non plus être dans une logique d'alternance ou d'héritage.

**Aux législatives de 2017 vous avez recueilli 1 106 voix au premier tour, vous comptez capitaliser sur vos anciens résultats?**

Nous ne nous inscrivons pas sur une logique de comptage. Ce ne sont pas mes voix. Ce sont des électeurs qui sont libres et nous nous inscrivons dans cette démarche de projets contre projets. Et à 60 jours de l'élection il n'y a qu'un seul projet qui est connu, le nôtre.

**Êtes-vous d'ores et déjà dans des logiques d'alliances pour le second tour?**

L'alliance se fera sur le projet. C'est pourquoi nous avons voulu être très exigeants sur le projet et le renouvellement des visages et des usages. Le rassemblement ne se fera que sur ces critères-là, en tout cas pour nous.

**Vous êtes ouvert à la discussion avec toutes les formations politiques?**

À travers un projet. Il y a 140 propositions, nous les avons mises sur la table. ■





## SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01



**Maître Jean-Pierre SEFFAR**  
Avocat - Résidence Paoli  
22A, Rue César Campinchi  
20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13.01.2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée (SAS) présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SAS « BGO »  
**Capital :** 750,00 euros divisé en 150 actions d'un montant de 5,00 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées  
**Siège social :** Résidence « Da Mare », 20248 Macinaggio (Rogliano)  
**Objet :** Restauration de type traditionnel. La fourniture, la vente et le service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter. Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration. La vente de boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur. (Licence de grande Restauration). La création de gîtes.  
La location immobilière, l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes.  
**Durée :** La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.  
**Gérance :** La présidence est assurée par Madame Barbara ANTONINI, demeurant, Résidence « Da Mare », 20248 Macinaggio (Rogliano)  
Immatriculation : RCS Bastia

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée :  
**GESTHOTEL CORSICA**  
**Siège social :** 17 quartier bartaccia, route de la corniche, 20110 Propriano  
**Capital :** 1.000 €  
**Objet :** Gestion dans le domaine de l'Hôtellerie et de la Restauration, Conseils dans le domaine de l'Hôtellerie et de la Restauration, Formation dans le domaine de l'Hôtellerie et de la Restauration, Tourisme.  
**Président :** M. MOZZICONACCI Stéphane, 4 rue bonaparte, immeuble les oliviers, 20110 Propriano  
**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.  
**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03



**Sébastien SEBASTIANI**  
Avocat à la Cour  
11, bis Avenue Jean Zuccarelli  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.58.19.20  
E-mail : [avocat@sebastiani.fr](mailto:avocat@sebastiani.fr)

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** ECO BAT  
**FORME :** Société à Responsabilité Limitée  
**SIEGE SOCIAL :** 35 Lotissement Cardicia, Folelli, 20213 Penta Di Casinca  
**OBJET :** En France et à l'étranger, directement ou indirectement, tous travaux de second œuvre, peinture-plâtrerie, électricité, revêtement des sols et des murs réalisés en direct ou en sous-traitance  
**DUREE :** 99 années  
**CAPITAL :** 1000 euros  
**GERANCE :** Monsieur Philippe JAMIS demeurant Lieu-dit l'Abrettu, 20600 Bastia  
**IMMATRICULATION :** Au R.C.S. de Bastia

Pour avis,

N° 04

### CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date à BASTIA du 16 Janvier 2020 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** S.A.S.  
**DENOMINATION :** « LARA HOLDING »  
**SIEGE SOCIAL :** Bastia (20200), 35 Boulevard Paoli.  
**OBJET :** La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique ainsi que, en cas de besoin la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés.  
**DUREE :** 99 années  
**CAPITAL :** 1.000 €  
**APPORTS EN NUMERAIRE :** 1.000 €  
**APPORTS EN NATURE :** Néant  
**PRESIDENCE :** Monsieur Laurent, Olivier, RUEL, demeurant à Bastia (20200) 35 Boulevard Paoli, de nationalité française, né le 21 Juillet 1977 à Bastia (Haute-Corse),  
**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia

Pour avis et mention, le président.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 6 janvier 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** EPS  
**Siège Social :** Rue de la République, 20130 Cargèse  
**Capital social :** 400 €  
**Objet :** L'exploitation et la gestion de tout fonds de commerce de débits de boisson, café, bar, restaurant, brasserie, restauration rapide, salon de thé, vins sur place et à emporter...  
**Durée :** 99 années  
**Gérants :**  
- Mlle Elodie PIREDDA, demeurant rue Sampiero, 20130 Cargèse  
- M. Sébastien PAPADACCI-STEPHANOPOLI, demeurant rue Sampiero, 20130 Cargèse  
La société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 06



**F.I.F.M**  
1, Rue ND de Lourdes  
20200 Bastia

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière, immatriculée au RCS de Bastia, dénommée SCI DOLFI, au capital de 500 € constitué uniquement d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la construction, l'exploitation par location ou autrement et l'administration de tous biens ou droits immobiliers bâtis ou non en vue de sa conservation et de sa gestion et éventuellement l'aliénation de ces immeubles au moyen de vente, échange ou apport en société. Le siège est fixé chez M. DOLFI Pascal - 910 Rue de l'Onde - RCE Sant Andrea, 20620 Biguglia.  
M. DOLFI Pascal demeurant à l'adresse ci-dessus est nommé gérant pour une durée illimitée ; les statuts prévoient un agrément pour les cessions intervenant au profit de toute personne autre que celles entre associés, conjoints d'associés, ou descendants du cédant.  
Cet agrément est donné à la majorité en nombre des associés.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUENZA du 21/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination sociale :** MAISON BALESI  
**Siège social :** CORRACHIAJA, 20122 QUENZA  
**Objet social :** Production et transformation de charcuterie animalière de produits alimentaires,  
Vente au détail de fruits, légumes, produits d'alimentation et d'épicerie, produits non alimentaires, identitaires, locaux corse, vins et autres alcools, Dégustation et visite de l'atelier et de l'exploitation,  
Service de restauration ; Tous fonds de commerce d'alimentation et buvette de débits de boissons et tous autres établissements ouverts au public et dans lesquels se débitent des objets de consommation,  
Tous fonds de vente à emporter et à consommer sur place et de restauration  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés  
**Capital social :** 1000 euros  
**Gérance :** Madame Estelle BALESI domiciliée Corrachiaja, 20122 Quenza  
Immatriculation de la Société au RCS AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

### CREATION SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI)

Aux termes d'un acte SSP, en date du 01/12/2019, à BRANDO, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile IMMOBILIÈRE. **Dénomination :** APJPC, **Siège :** CASTELLO 20222 BRANDO. **Objet :** ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER. **Durée :** 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia. **Capital :** 1000 €, apport en numéraire. **Gérance :** COUDERT JEAN PAUL, demeurant : CASTELLO - 20222 BRANDO.  
**Cessions de parts :** CESSION DE PART LIBRE.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALERIA du 13/06/219, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** ORSU  
**Siège :** Campo Al Quercio, 20270 Aléria  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés [RCS]  
**Capital :** 500 euros  
**Objet :** PRODUCTION ET VENTE D'AGRUMES  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Président :** Madame Anne Marie MAESTRINI, demeurant Campo Al Quercio, 20270 Aléria.  
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**AB SERVICES**  
**Siège social :** 6 boulevard Mme Mère, les heures claires, 20000 Ajaccio  
**Capital :** 1.000 €  
**Objet :** Travaux de réhabilitation  
**Président :** BALLESTRI André, 6 boulevard Mme Mère, les heures claires, 20000 Ajaccio  
**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.  
**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/12/2019 constitution de la SAS : A CANDELA. **Capital :** 10000 €. **Sise :** 1 ave Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia. **Objet :** conception et vente de produits religieux, de ciergerie et boissons monastiques. **Président :** François-Xavier Raffali, 1 ave Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia. **Directeur général :** Frédéric Manaut, 20 rue César Campinchi, 20200 Bastia. Chaque associé participe aux AG, une action=un vote. **Cession libre.** **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 12

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** ALEX PRO GESTION  
**Capital :** 1000€ **Siège social :** lieu-dit Cruciata, 20215 Venzolasca  
**Objet :** conseils en gestion financière, contrôle de gestion, assistance en ressources humaines, aides à l'organisation administrative et comptable des entreprises  
**Durée :** 99 ans. **Président :** Mme Guilloux Alexandra demeurant lieu-dit Cruciata, 20215 Venzolasca. La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.  
RCS : Bastia.

N° 13



**Me Virginie  
DUTAILLY-RAFFALI,  
Notaire à Aix-En-Provence (13100)  
15, avenue des Belges,  
Résidence La Rotonde, Bâtiment A.**

Aux termes d'un acte reçu le 30 décembre 2019, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

**DENOMINATION :** SATANASSU  
**FORME :** Société Civile Immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

**CAPITAL SOCIAL :** TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €), divisé en 300 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 300.

**SIÈGE SOCIAL :** 1 avenue Xavier Luciani - 20250 Corte.

**OBJET :** Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**DURÉE :** 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**RCS :** Bastia

**Gérance :** Sont nommés en qualité de premier gérant de la société :

M. Laurent Simon PELLIZZA ET Mme Marianna Pascale ZUCARELLI, époux séparés de biens, demeurant ensemble à CORTE (20250) 1 avenue Xavier LUCIANI, qui déclarent accepter le mandat qui leur est confié, et précisent ne se trouver dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance faisant obstacle à son exercice.

M. Jean Baptiste SABIANI ET Mme Catherine Antoinette SIALELLI, époux communs en biens, demeurant ensemble à CORTE (20250) 1 avenue Xavier LUCIANI, qui déclarent accepter le mandat qui leur est confié, et précisent ne se trouver dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance faisant obstacle à son exercice.

Cessions ou transmissions de parts sociales : Libres entre associés fondateurs et leurs enfants, et soumises à agrément dans les autres cas.

**Pour insertion, le notaire**

**Fait à AIX EN PROVENCE.**

**Le 14 janvier 2020.**

N° 14

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PRUNELLI DI FIUMORBO en date du 1er janvier 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** DIAS CORSE  
**SIÈGE SOCIAL :** LIEU-DIT VOLTA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO (Corse)

**OBJET :** Travaux de maçonnerie générale, gros œuvre, intérieur et extérieur, gros œuvre, intérieur et extérieur, construction, démolition, rénovation, carrelage, menuiserie, peinture, plomberie, électricité.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros  
**PRESIDENT :** JOSE FERNANDES DIAS, demeurant LIEU-DIT VOLTA, PRUNELLI DI FIUMORBO (Corse),

**AGREMENT :** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**Pour avis, le Président ou le représentant légal.**

N° 15

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Porticcio du 01/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile

**Dénomination sociale :**

**GROUPE TOMASINI**

**Siège social :** Lieu-dit Marincaj di Viva - 9, Allée des Mouettes, les Hauts de la Résidence du Golfe, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

**Objet social :**

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.  
- La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

- Administration de société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 190.000 € euros, constitué au moyen d'apports en nature de titres

**Gérance :** Monsieur Paul, François, Dona TOMASINI, né le 05/09/1964 à ARGENTEUIL (95) demeurant 9, Allée des Mouettes, les Hauts de la Résidence du Golfe, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

**Agrément des associés** représentant au moins les deux tiers au moins du capital social.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 16

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**ALIMENTATION 21**

**Siège social :** rue laurent casanova, immeuble le pouillon, bat c, 20200 Bastia  
**Capital :** 100 €

**Objet :** Commerce de détail d'alimentation générale, vins, et produits non alimentaires, épicerie, dépôt de pain, plats cuisinés préparés sur place à emporté et en livraison

**Président :** M. POLIFRONI PAOLI Joffrey jean mathieu rue laurent casanova, immeuble le pouillon, bat c, 20200 Bastia  
**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 17

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/12/19, il a été constitué une SARL dénommée VILLAS LUXURY.

**Siège social :** bat 7, rue du centre équestre, 20166 Grosseto-Prugna. **Capital :** 300€. **Objet :** Construction de maisons individuelles clés en main. **Gérance :** Mme Marie Josephine Ferreira, lieu dit viva, 20166 Porticcio ; M. José Louis Ferreira, lotissement lorello, 20166 Porticcio ; M. Christian Desole, lieu dit viva, 20166 Porticcio **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 18

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 20/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** OGGIANO

**Siège social :** 3, Avenue Bévérini, 2A Ajaccio

**Objet social :** L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** M. Stéphane, Dominique OGGIANO, demeurant lieu-dit Chiusu Comune, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; **Agrément des associés** représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 19

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2020, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée :

**AQUIJOYA**

**Siège social :** I Costi, lieu-dit Marine 20167 VILLANOVA. **Capital minimum :** 2.000€. **Capital initial :** 2.000€. **Capital maximum :** 2.000.000€. **Objet :** Acquisition location gestion de biens immobiliers. **Gérance :** M MEILLIER Joel, I Costi, 20167 VILLANOVA et M TRAVERSE Yannick, I Costi, 20167 VILLANOVA. **Cession de parts :** Agrément requis sauf entre associés. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 20

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/01/2020, il a été constitué la SCI dénommée AFPFB. **Siège social :** 6 rue d'iena, 20000 Ajaccio. **Capital :** 100 €. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** Mme Martine Picchini, 6 rue d'iena, 20000 Ajaccio. **Cessions** soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 21

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/01/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

**LMDH CORPORATION**

**Siège social :** 2 Rue Solferino, 20000 AJACCIO **Capital :** 1000 € **Objet social :** Gestion, Location, Administration, Exploitation d'immeubles **Gérance :** M Martini Jean-Baptiste demeurant 2 Rue Solferino, 20000 AJACCIO **Cession de parts sociales :** Agrément nécessaire pour toute cession de parts sociales **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 22

## CASANUCCIA

**Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Les Collines d'Aspretto  
Immeuble le Panorama II  
Entrée D2, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 2/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** SCI

**Dénomination sociale :** CASANUCCIA

**Siège social :** Les Collines d'Aspretto, Immeuble le Panorama II, Entrée D2, 20090 Ajaccio

**Objet social :** - L'acquisition, la vente, la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Jean-Claude CAMPANA, domicilié les Collines d'Aspretto, Immeuble le Panorama II, Entrée D2, 20090 Ajaccio

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas.

L'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au RCS d'Ajaccio.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 23

## CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date à BASTIA du 20 Janvier 2020 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** S.A.S.U.

**DENOMINATION :**

« TRES BONNE JOURNEE »

**SIÈGE SOCIAL :** Bastia [20200] 5 Rue du Cloître, la Citadelle.

**OBJET :** Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, en matière de stratégie, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre et services de formation.

**DURÉE :** 99 années

**CAPITAL :** 1.000 €

**APPORTS EN NUMERAIRE :** 1.000 €

**APPORTS EN NATURE :** Néant

**PRESIDENCE :** Madame Agathe, Marie DIETSCHKE-MORETTI, demeurant à BASTIA [20200] 2, rue Faggiannelli, de nationalité Française, née le 1er Juillet 1981 à BASTIA (Haute-Corse),

**IMMATRICULATION** au RCS de Bastia

**Pour avis et mention, Le Président.**

N° 24

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/01/2020, il a été constitué une SAS dénommée SASU DISTILLERIE FIORU DI CAGNANU. **Siège social :** 46 maison casuccia, Id canava, carrese plaine de misincu, 20228 Cagnano. **Capital :** 4100 €. **Objet :** Distillerie d'huile essentielle biologiques avec transformation de plantes sans production. **Président :** M. PIERRE-PAUL CATONI, 46 maison casuccia, Id canava, carrese plaine de misincu, 20228 Cagnano. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.



**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 20 janvier 2020, à PORTICCIO.

Dénomination : NOOM 3.

Forme : Société par Actions Simplifiée.  
Siège social : Route des Cannes - résidence Casanova - 20166 PORTICCIO.

Objet : L'acquisition, la vente, l'exploitation, la gestion, le développement et la construction de toutes centrales de production d'énergie et notamment de toutes centrales solaires, qu'elles soient opérationnelles ou en cours de développement ; l'octroi ou la prise en location de toutes installations de production, de stockage, de distribution, de mesure, de certification ou d'économie d'énergie ; l'acquisition, la vente, la location, l'occupation de tous biens mobiliers ou immobiliers en vue de la construction de toutes centrales de production d'énergie ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension et son développement. Durée de la société : 99 années[s].

Capital social fixe : 1000 euros divisés en 1000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : GREEN ACCESS CONCEPT SAS 178 rue du Poirier, 14650 Carpiquet immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 841063795. Représentant permanent : SAS JBL.

La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Dénomination : MARPHISA.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 8, Lotissement du Moulin à Vent, 20220 Ile-Rousse.

Objet : Acquisition, cession, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 année[s].

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'à l'égard des descendants des associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à un cessionnaire n'ayant pas déjà la qualité d'associé ou de descendants d'associé, qu'avec le consentement des associés donné à l'unanimité.

Gérant : Madame Marie Dominique GAMBINI veuve CLEMENT, demeurant 8, Lotissement du Moulin à Vent, 20220 Ile-Rousse

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPIETTO du 20 janvier 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : MATCER  
Siège social : Lieu-dit A Bocca, La Vulpaja, 20167 Appietto

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 4.300 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Romain MATTEI, né le 13/05/1981 à AJACCIO [2A] demeurant Lieu-dit A Bocca, Volpaja, 20167 Appietto  
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

**OU PAR TELEPHONE**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 16/01/2020, il a été constituée une SAS dénommée : CORSIC'AMENAGEMENT

Siège social : 76 marine de solaro 20240 Solaro  
Capital : 500 €

Objet social : commercialisation de tout produit de menuiserie, et divers en toute matières (PVC, BOIS, ALU)

Président : M CORTEGGIANI Bernard demeurant 76 marine de solaro, 20240 Solaro

Directeur Général : M BLOSS philippe demeurant 76 marine de solaro, 20240 Solaro élu pour une durée illimitée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**MODIFICATIONS  
GERANTS**

▲ ▲ ▲  
ACTIVE AVOCATS

**A FONTANACCIA**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 50.000 euros**

**Siège social : Manichino**

**20145 Sari-Solenzara**

**538 185 448 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2020, l'assemblée générale des associés a nommé, en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Jean Toussaint LUCCHINI, démissionnaire, Monsieur Alexandre DOUET-POLI, demeurant à Sari-Solenzara [20145], Vecchia Posta - Appartement bas.

**La SARL AFAC Main Coon  
(sigle AMC)**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 500 euros**

**Siège social : 3, rue Général Leclerc**

**20137 Porto-Vecchio**

**Immatriculée au RCS d'Ajaccio**

**sous le numéro 788 736 726**

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE GÉRANT**

Par décision du 17 janvier 2020 Mme Acquaviva Clara domiciliée Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio a été nommée gérante le même jour en remplacement de Mme Catherine Halewa.

**La SARL GRIMALDI,  
Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 7622 euros**

**Siège social : Quartier La Poretta**

**rue Commandant Quilici**

**20137 Porto-Vecchio**

**Immatriculée au RCS d'Ajaccio**

**sous le numéro 382 458 172**

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE GÉRANT**

Par décision du 17 janvier 2020 Mme Acquaviva Clara domiciliée Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio a été nommée gérante le même jour en remplacement de Mme Catherine Halewa.

**MOCCHI TOUSSAINT**

**SARL au capital de 700.000 €**

**Siège : Route de Sartène**

**20110 Propriano**

**047220611 RCS Ajaccio**

Par décision de l'AGE du 12/09/2019, il a été décidé de :

- Nommer co-gérant M. MOCCHI Jean-Christophe, résidence du Port, 2 rue des Pêcheurs, 20110 Propriano.

Mention au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATIONS  
SIEGE SOCIAL**

**BRAMA**

**SAS au capital de 10000 €**

**Siège social : 33 bd du Général Leclerc**

**Centre d'Affaires le Forum**

**C/O Ascot Domiciliation**

**06240 Beausoleil**

**RCS Nice 8430903584**

Par décision du président du 06/01/2020, il a été décidé de transférer le siège social au C/O Stéphane CASALTA RESIDENCE LES JARDINS DE BASTIA, BT A, CHEMIN DE L'ANNONCIADIE, 20200 BASTIA à compter du 06/01/2020 Présidence : M CASALTA STEPHANE demeurant RESIDENCE LES JARDINS DE BASTIA, BT A, CHEMIN DE L'ANNONCIADIE, 20200 BASTIA.  
Radiation au RCS de NICE et immatriculation au RCS de BASTIA.

**Coopérative  
pour le Développement  
de l'Emploi dans les  
Métiers du Patrimoine  
Petra Patrimonia Corsica  
SCOP ARL à Capital de 4700 €  
Siège social :  
2, Chemin de l'Annonciade  
Immeuble Loumaland, 20200 Bastia  
RCS Bastia : 527 480 941**

L'assemblée générale en date du 3 janvier 2020 a décidé de :  
Transférer le siège social de la société, ancien siège : 2, Chemin de l'Annonciade, Immeuble Loumaland, 20200 BASTIA, nouveau siège Couvent des Capanelle, route de Ville, 20200 Bastia.

Pour avis,



**SCI AFP IMMOBILIER**

**Au capital de 200 euros**

**Siège : Résidence Boscu d'Oru**

**20200 San Martino Di Lota**

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10/01/2020 les associés ont décidé de transférer le siège social de Résidence Boscu d'Oru, 20200 San Martino di Lota au 3 Bd Général de Gaulle, 20200 Bastia, à compter du 10/01/2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**AGENCE  
DU PARC IMMOBILIER**

**SARL au capital de 1.000 €**

**Siège social : 17, bd Madame Mère**

**Ajaccio, 20000 Ajaccio**

**814 113 817 RCS d'Ajaccio**

Le 04/01/2020, l'AGO a décidé de transférer le siège social au : 8, Jardins du Rotolo, 20166 PORTICCIO, à compter du 31/01/2020.  
Modification au RCS d'Ajaccio.

**HDB COURTIER  
EN ASSURANCES**

**SARL au capital de 25.000 €**

**Siège : 19, Avenue Emile Sari**

**20200 Bastia**

**538413634 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGM du 30/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 13/10/2019 au 117 bis avenue de la Division Leclerc, 95880 ENGHEN LES BAINS. Radiation au RCS de BASTIA et ré-immatriculation au RCS de PONTOISE.

N° 38

**SUD PRESTIGE**  
**SASU au capital de 1000 €**  
**Siège social : Rte de Porra**  
**20137 Porto-Vecchio**  
**820542322 RCS Ajaccio**

Par décision en date du 31/12/2019 l'associé unique a décidé : de transférer le siège au Lieu-Dit Furculino - Route de Ribba - 20170 San Gavino Di Carbinì à compter du 08/01/2020.  
 Dépôt RCS Ajaccio.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 39



### AVIS

Par AGE en date du 18/12/2019, les associés de la société LEANDRI HOLDING, SARL au capital de 3.924.880 euros, siège social : Zone Industrielle de Tralavettu - 20110 PROPRIANO, 517 484 820 RCS AJACCIO, ont décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau à compter de ce jour. La dénomination sociale, l'objet, le capital, le siège social et la durée restent inchangés. M. Roch LEANDRI demeurant 7 Avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO, anciennement gérant, a été nommé président de la société pour une durée indéterminée. Le cabinet AUDITA, 25 Rue Sylvabelle, 13006 MARSEILLE, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 40

**CORSE SPORT ORGANISATION**  
**SARL au capital de 100 €**  
**Siège social :**  
**200, Route de Teppe Rosso**  
**20270 Aléria**  
**751 772 880 R.C.S. Bastia**

Le 14/01/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du même jour, et de modifier les statuts en conséquence

#### Article 2 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France ou à l'étranger, directement ou indirectement : « bureau d'étude et plus particulièrement l'étude et la maîtrise d'œuvre d'activités de pleine nature ; l'étude sur la potentialité du territoire et l'évaluation de la faisabilité ; La création, la réalisation, l'aménagement et l'entretien d'espaces d'activités sportives et de pleine nature ; L'activité moto (cours, initiation, entraînement, perfectionnement, randonnée) ; La location de vélos ; La préparation physique, L'organisation de séjours et d'événements sportifs ». RCS Bastia.

N° 41

**VINO DEL DIABLO**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 10 000.00 €**  
**Siège social : Rés Le Fiorella**  
**Santa Lina, Bât C, 20000 Ajaccio**  
**792 667 388 RCS Ajaccio**

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2020, il résulte les opérations suivantes :

- Refonte des statuts sociaux :

Compte tenu des nombreuses modifications qui seront effectuées, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts et adopte un nouveau texte.

- Changement de président :

L'assemblée générale nomme en qualité de Président de la société :

Madame CAU Chantal, Marie, Madeleine née ROUSSEL le 29 janvier 1958 à Valence (Drôme), de nationalité française, demeurant Pont du Ricanto, route du Vazzio, 20090 AJACCIO.

- Modification de l'objet social :

L'assemblée générale, décide d'étendre l'objet de la société aux activités et opérations suivantes :

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : l'exploitation de toute activité de restauration, snack, débit de boissons avec ambiance musicale, glacier, crêperie, traiteur, réceptions, organisation de banquets, organisations événementiels. Et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- Modification de l'enseigne :

L'assemblée générale décide de modifier l'enseigne de la société qui devient LE BARRIO.

- Transfert du siège social :

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de RES LE FIORELLA, SANTA LINA, BAT C, 20000 AJACCIO, à Pont du Ricanto, route du Vazzio, 20090 AJACCIO.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 42

### SARL BALAGNE LOCATION COMPETITION (BLC)

**Forme : SARL à Associé Unique**  
**Siège social : ZA de Corbara**  
**Route d'Algajola, 20256 Corbara**  
**Capital social : 22.000 euros**  
**RCS Bastia N° 509 431 011**

Par décision extraordinaire en date du 01/01/2020, il a été pris acte :

1/ De modifier l'objet social de la société, à compter du 01/01/2020.

Le nouvel objet social est : « La société a pour objet : la location, la réparation et l'entretien de tous véhicules terrestres, l'organisation et la gestion d'activités sportives pour amateurs et professionnels, toutes activités liées aux sports mécaniques ».

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

2/ De modifier le siège social de la société à compter du 01/01/2020.

Le nouveau siège social de la société est : « 57 Quartier Salduccio, 20260 LUMIO »

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 43

**DECA**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 278.673,53 €**  
**Siège social :**  
**Centre Commercial La Rocade**  
**20600 Furiani**  
**326 941 275 RCS Bastia**

Suivant décision en date du 1er janvier 2020, l'associé unique de la société DECA a décidé de modifier l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

#### Article 2 - Objet

« La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- La propriété, la gestion, l'entretien, l'administration, la location, la promotion et la mise en valeur par tous moyens de tous immeubles, biens et droits immobiliers dont la Société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- Toute opération industrielle, commerciale et financière ainsi que toute autre opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social mentionné ci-dessus ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes ;

- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêt économique ou sociétés en participation.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Pour avis.

Le Représentant légal.

N° 44

### CAPINERA

**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social :**

**Zone Industrielle de Baléone**  
**Lieu-dit Panchetta**  
**20167 Sarrola-Carcopino**  
**829 065 184 RCS Ajaccio**

### AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2020, l'A.G.E. a décidé de modifier l'objet social à l'activité de :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain d'un ou plusieurs immeubles ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

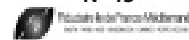
et en conséquence une refonte complète des statuts a été effectuée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 45



**F.I.F.M**  
**1, Rue ND de Lourdes**  
**20200 Bastia**

### ANNE BENOIT CREATION

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 10.000 euros**

**Siège social :**

**15, Bd Général De Gaulle**

**20200 Bastia**

**502520000 RCS Bastia**

Aux termes d'une décision en date du 10/01/20, l'associée unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de vente d'articles de prêt à porter, d'accessoires de mode, de bijoux fantaisie et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 46

### L'ESCALE

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 30.000 euros**

**Siège social : chez M. Ferrandini**

**Lotissement des Iles**

**20220 Ile-Rousse**

**381 337 062 RCS Bastia**

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2020 :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 17/01/2020, aux activités :

- La création et exploitation de fonds de commerce de motel - hôtel - restauration.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

La création et exploitation de fonds de commerce de motel - hôtel

\* Nouvelle mention :

La création et exploitation de fonds de commerce de motel - hôtel - restauration  
 Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 47

### SAGONE AUTOMOBILES

**Société par Actions Simplifiée**

**Au capital de 1000.00 €**

**Siège social : Monte d'Oro**

**Lot Santa Piana - Villa G7**

**Sagone - 20118 Vico**

**834 724 734 RCS Ajaccio**

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 2 janvier 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 02/01/2020, de VICO (Corse) Monte d'Oro - Lot Santa Piana - Villa G7 SAGONE, à PEYMEINADE (Alpes Maritimes) 40 Chemin de Sassy.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à PEYMEINADE (Alpes Maritimes) 40 chemin de Sassy. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO et GRASSE.

Pour avis, le représentant légal.



N° 48

**PERETTI TRAVAUX  
SPECIAUX HAUTE-CORSE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000.00 €  
Siège social :  
Zone Artisanale de PORETTE  
20250 Corte  
529 034 647 RCS

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une délibération en date du 6 janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

\* Procéder à la démission du Président : A compter de ce jour, a démissionné : Monsieur PERETTI Jean Louis, né le 12 février 1954 à Verderonne de nationalité Française, demeurant : Poggio - 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO.

\* Procéder à la nomination du Président : A compter de ce jour, a été nommé : Monsieur POILBLAN Sébastien, Né le 08/01/1972 à L'HAY LES ROSES de nationalité Française, demeurant : Casa Selena - chemin d'Erbaola - 20090 AJACCIO.

L'article 18 des statuts est modifié en conséquence.

Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour insertion,

N° 49

**Make Eat Up**  
SAS au capital de 1000 €  
Siège social : Plaine de Cuttoli  
20167 Cuttoli-Corticchiato  
828093203 RCS Ajaccio

Le 06/01/20 les associés ont décidé de transférer le siège social au 4 rue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio à compter du 01/01/20 ; pris acte de la démission de Jean Baptiste Andarelli, ancien Président ; en remplacement décidé de nommer Président Teva Locandro, Les coteaux de Timizzolo, 20090 Ajaccio. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 50

**SARL VP CONSTRUCTION**  
21.000 €  
Campo Quadrato - 20620 Biguglia  
RCS Bastia 809 828 676

Par PV d'AGE du 02/12/2019, il a été décidé d'étendre l'activité à la location, de courte ou longue durée, de tous véhicules, avec ou sans chauffeur, à compter du même jour.  
Mention RCS Bastia.

**MODIFICATIONS  
CAPITAL SOCIAL**

N° 51

**AVIS**

Par assemblée du 23 décembre 2019, les associés de la société EMV INVESTISSEMENT, société civile au capital de 3.950.500 €, dont le siège est à GHISONACCIA [20240] Erba Rossa, route de la Mer [844 150 250 RCS Bastia] ont décidé d'augmenter le capital social de 200.000 € par apports en nature. Nouveau capital : 4.150.500 €.

N° 52



**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32 boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décision du 19 décembre 2019, les associés de la société «SCI LA CAPICCIOIA», SCI au capital de 246.967,41 euros, dont le siège est Quartier Picciovaggia, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 379 323 165], ont décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux, une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 51.861,60 € pour le ramener à 195.105,81 €. Cette réduction de capital a lieu par voie de rachat par la société LA CAPICCIOIA de 336 parts sociales qui sont annulées. Les articles 6 et 7 des statuts seront modifiés en conséquence.  
Le dépôt au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio ouvrant droit au délai d'opposition des créanciers interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis,

N° 53

**GFA DE PIERRE ET HENRI  
ORENGA DE GAFFORY**  
S.C. au capital de 2.000.000 €  
Siège social : Lieu-dit "Morta Majo"  
20253 Patrimonio  
342 828 548 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITÉ**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 octobre 2019 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 2.000.000,00 euros à 1.802.466,9192 euros par rachat et annulation de 2.186 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

\* Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 2.000.000,00 euros.  
Il est divisé en 22.133 parts sociales de 90,3628 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 1.802.466,9192 euros.  
Il est divisé en 19.947 parts sociales de 90,3628 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 19.947 parts.  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 54

**AVIS**

Par assemblée du 23 décembre 2019, les associés de la société RPC INVESTISSEMENT, société civile au capital de 3.950.500 €, dont le siège est à GHISONACCIA [20240] Erba Rossa, route de la Mer [844 150 664 RCS Bastia] ont décidé d'augmenter le capital social de 4370 € par apports en nature. Nouveau capital : 3.954.870 €.

N° 55

**CAMPO GIGLIANI**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 2.400 euros  
Siège social : Cave Orenge de Gaffori  
Lieu-dit Morta Majo  
20253 Patrimonio  
433 278 991 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITÉ**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 octobre 2019 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 2.400,00 euros à 2.380,00 euros par rachat et annulation d'une part sociale, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

\* Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 2.400,00 euros.  
Il est divisé en 120 parts sociales de 20 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

\* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 2.380,00 euros.  
Il est divisé en 119 parts sociales de 20 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 119 parts.  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

**DEPOSEZ vos annonces à :**  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

N° 56

**DOMAINE PEVECCHIO**  
Société par Actions Simplifiée  
à Associé Unique  
Au capital de 1.500 €  
Siège : Domaine Pevocchio  
20221 Santa Maria Poggio  
849709662 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 01/12/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 286.380 € par apport de fonds de commerce, le portant ainsi à 287.880 €. Mention au RCS de Bastia.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 57

**AVIS**

Suivant acte SSP en date à AGOSTA PLAGGE, du 11/01/2020, enregistré au SDE d'AJACCIO le 17/01/2020, Dossier 2020 00002150, Référence 2A04P31 2020 A 00091, le contrat de location-gérance consenti par M. LEONI Pierre Antoine et Mme Marie-Laure POGGI, demeurant ensemble Hameau de Cruciata 20166 [419 407 242 RCS Ajaccio] au profit de la société BOUCHERIE CURSIGHELLA, SAS à associé unique au capital de 1.000€ sis Cruciata, 20166 PIETROSELLA, immatriculée au RCS d'AJACCIO 839 450 491, concernant Un fonds de commerce de Boucherie, charcuterie, connu sous l'enseigne BOUCHERIE CHACUTERIE CHEZ NINO, sis et exploité à PORTICCIO [20166], Stagno Tondo, objet d'une immatriculation au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 419 407 242 00017 a été résilié purement et simplement à compter du 11/01/2020.

N° 58

**AVIS**

Suivant acte sous seing privé en date du 10 janvier 2020, M. Nicolas PIREDDA, domicilié Route du Port, 20130 CARGESE a donné le bail à titre de location-gérance EPS, société à responsabilité limitée au capital de 400 €, Rue de la République, 20130 CARGESE, RCS AJACCIO en cours.

Un fonds de commerce de débit de boisson, fabrication et vente de glaces, vente de produits de confiserie, biscuiterie, sandwicherie, cartes postales et exploité à Rue de la République, 20130 CARGESE.

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 1er février 2020 pour prendre fin le 31 janvier 2021, renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

N° 59

**AVIS**

La location-gérance consentie par Madame Andréa MARESCA, entreprise individuelle dont le siège social est sis à GALERIA, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 341.591.782, à Madame Anna MARESCA épouse AGOSTINI, entreprise individuelle dont le siège social est sis lieu-dit Camparello à GALERIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 442.233.797, du fonds de commerce de restauration situé à GALERIA a pris fin le 30/11/2019 par résiliation amiable.

Pour unique avis signé, le locataire-gérant.

N° 60

**AVIS**

La location-gérance consentie par Madame Martine CORTEGGIANI, entreprise individuelle dont le siège social est sis à GALERIA, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 321.752.255 à Madame Anna MARESCA épouse AGOSTINI, entreprise individuelle dont le siège social est sis lieu-dit Camparello à GALERIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 442.233.797, du fonds de commerce de location de chambres meublées situé à GALERIA a pris fin le 30/11/2019 par résiliation amiable.

Pour unique avis signé, le locataire-gérant.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 61

**DECO 2B**  
Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 7622.45 euros  
Siège social : Lieu-Dit Campatille  
20239 Murato (Haute-Corse)  
350 976 627 RCS Bastia

**AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION AMIABLE**

- L'assemblée générale par une décision en date du 14 janvier 2020, après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel RAGAS, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 62

**SARL ZINEFRIA**  
 Domaine Marengo  
 20253 Barbaggio  
 RCS Bastia 510 317 365

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 janvier 2020, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 15 janvier 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine ALBERTINI, demeurant 19, boulevard Benoîte DANESI, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 19, boulevard Benoîte DANESI, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
 Le Liquidateur.

N° 63

**SARL ZINEFRIA**  
 Domaine Marengo  
 20253 Barbaggio  
 RCS Bastia 510 317 365

L'Assemblée Générale réunie le 15 janvier 2020 au 19, boulevard Benoîte DANESI, 20200 BASTIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine ALBERTINI, demeurant 19, boulevard Benoîte DANESI, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,  
 Le Liquidateur.

N° 64

**CORSICAVENIR**  
 SARL au capital de 7622,45 €  
 Sis : 9, Marine de Pinarello  
 Querciolo, Sorbo-Ocagnano  
 20213 Sorbo-Ocagnano  
 438 402 802 RCS Bastia

Le 4/12/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4/12/2019. Sylvie Bellili, 9 Marine de Pinarello, Querciolo, Sorbo-Ocagnano, 20213 Sorbo Ocagnano, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. Modification au RCS de Bastia.

 04 95 32 04 40

N° 65

**« O PAS SAGE »**  
 Société à Responsabilité Limitée  
 Société en liquidation  
 Au capital social de 8000 €  
 Siège social :  
 Les Hauts des Sanguinaires  
 bâtiment B, rue de l'Archipel  
 20000 Ajaccio  
 RCS Ajaccio : 499 348 811

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 15/01/2020 : Par décision du 15/01/2020, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur a,

- Approuvé les comptes de liquidation  
 - Donné quitus au liquidateur Madame Christel Sanna, demeurant les hauts des Sanguinaires, Bâtiment B, rue de l'Archipel, 20000 Ajaccio et l'a déchargé de son mandat ;  
 - Décidé l'imputation du mali de liquidation sur le compte courant ouvert dans les livres de la société à son nom  
 - Prononce la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 66

**« HOLDING CC »**  
 Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital social de 10.000 €  
 Société en liquidation  
 Siège de liquidation :  
 Les Hauts des Sanguinaires  
 bâtiment B, rue de l'Archipel  
 20000 Ajaccio  
 RCS Ajaccio : 508 794 765

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 15/01/2020 : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;  
 - Donné quitus au liquidateur Madame Christel Sanna, demeurant les hauts des Sanguinaires, Bâtiment B, rue de l'Archipel, 20000 Ajaccio et l'a déchargé de son mandat ;  
 - Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 67

**AVIS**

Suite à l'AGE du 01/07/2019, les associés de la SARL ISULA CORSA, SARL au capital de 100 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 512.441.957 dont le siège social est sis Maison Grimaldi, 20221 SANT ANDREA DI COTONE ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Stéphane GRIMALDI Gérant, a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 68

**U BENESTA**  
 Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 1000 euros  
 Siège social : Lieu-dit Lago  
 20290 Lucciana  
 R.C.S : Bastia 820 724 052

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 novembre 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mme Jeanne Marie BONIFACI JULIEN, demeurant au 11 Lotissement MONTI à FURIANI (20600), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Jeanne Marie BONIFACI JULIEN au 11 Lotissement MONTI à FURIANI (20600), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 69

**SECRETS D'INTERIEUR**  
 EURL au capital de 17.700 €  
 Siège social : Les Marines 2  
 Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna  
 RCS Ajaccio 482521051

Par décision Décision de l'associé Unique du 20/01/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2020, il a été nommé liquidateur(s) Mme Sabiani Dominique demeurant au les collines de porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 70

**AVIS DE DISSOLUTION**

SARL LS TOURISME Société à responsabilité limitée En liquidation au capital de 7600 euros Siège social : Cz Laurent Vincensini Ldt Prionzu, 20244 SAN LORENZO 484092713 RCS BASTIA Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Novembre 2019 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 Novembre 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Ldt Prionzu, 20244 SAN LORENZO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Ldt Prionzu, 20244 SAN LORENZO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

N° 71

**STUDIO DIGITAL SYSTEM**  
 Société à Responsabilité Limitée  
 En liquidation  
 Au capital de 7.622,45 €  
 Siège social :  
 Villa Vaccajo - Quartier Baccaggio  
 20137 Porto-Vecchio  
 389 269 747 R.C.S. Ajaccio

Le 13/01/2020, l'AGE a :  
 - décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

- nommé comme Liquidateur M. Jean RINDOWETZ, demeurant Villa VACCAJO, Quartier BACCAGGIO, 20137 PORTO-VECCHIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

- Fixé le siège de la liquidation Villa VACCAJO, Quartier BACCAGGIO, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention RCS Ajaccio.

N° 72

**SOCIETE D'EXPLOITATION  
 LOCAMARINE**  
 Société à Responsabilité  
 Limitée Unipersonnelle  
 Au capital de 7700,00 euros  
 Siège social : Quai Saint Erasme  
 20110 Propriano  
 441 736 147 RCS Ajaccio

**LIQUIDATION  
 DE LA SOCIETE**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2019 : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;  
 - Donné quitus au Liquidateur Monsieur ETTORI Christophe demeurant «45 quartier Piatana - 20113 Olmeto» et déchargé cette dernière de son mandat ;  
 - Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 73

**BATI PLOMBERIE**  
 SASU au capital de 200 €  
 Siege social :  
 157, Domaine de Suartello  
 20090 Ajaccio  
 RCS 831 376 231 Ajaccio

L'associé unique, en date du 01/10/2019, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/10/2019, nommé liquidateur M JOURDAN Cyril, és terrasses d'assunta, Marguerites c 20090 AJACCIO et fixe le siège de la liquidation au siège social. La correspondance sera adressée au 157 domaine de suartello, 20090 Ajaccio. Mention au RCS d'Ajaccio.



N° 74

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES****COMMUNE DE BASTIA****RENOVATION-EXTENSION  
DU GROUPE SCOLAIRE DEFENDINI  
EN VUE DE REALISER UN RESTAURANT SCOLAIRE  
ET DE REDISTRIBUER LES ESPACES PEDAGOGIQUES  
ET PERI-SCOLAIRES****(PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE BASTIA)**

2ème Parution,

DUREE DES ENQUETES [arrêté préfectoral DDTM/SJC/N° 542 du 20 décembre 2019] :  
Pendant 15 jours consécutifs, du mardi 21 janvier 2020 au mardi 4 février 2020  
inclus, se dérouleront sur la commune de Bastia :- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rénovation-  
extension du groupe scolaire DEFENDINI, situé sur la commune de Bastia, en vue  
de réaliser un restaurant scolaire, et de redistribuer les espaces pédagogiques et  
péri-scolaires,- l'enquête parcellaire en vue de délimiter la parcelle à acquérir et établir l'identité  
de ses propriétaires.

SIEGE DES ENQUETES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS : Mairie de Bastia.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers, aux heures habituelles d'ou-  
verture des bureaux, et consigner ses observations sur les registres d'enquêtes  
ou les adresser par correspondance, pendant la durée des enquêtes, au com-  
missaire enquêteur en mairie de Bastia ou au maire pour y être annexées.Le public pourra également communiquer ses observations, par voie électronique,  
à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer [DDTM]

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr]

avant la fin du délai d'enquêtes publiques.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Madame Christine SQUARES, Attachée d'Administration [ER], commissaire en-  
quêteur, sera présente pour recevoir les observations du public en mairie de Bas-  
tia selon les modalités suivantes :

- mardi 21 janvier 2020 de 14 H à 17 H
- mardi 28 janvier 2020 de 14 H à 17 H
- mardi 04 février 2020 de 14 H à 17 H

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Maire  
de Bastia [téléphone : 04 95 55 96 20].A l'expiration des enquêtes, copie des rapports et des conclusions du commissaire  
enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de Bastia  
ainsi qu'à la DDTM - Service Juridique et Coordination, où toute personne physique  
ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions  
prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

N° 77

**PREFET DE LA HAUTE-CORSE****DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL  
DOMAINE PUBLIC MARITIME****AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A L'OCTROI  
D'UNE CONCESSION D'UTILISATION  
DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME****MISE A DISPOSITION DU PORT-ABRI  
ET DES LOCAUX DE LA STATION STARESO  
COMMUNE DE CALVI**

LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE,

Informe le public qu'en application des dispositions de l'article R. 2124-5 du code  
général de la propriété des personnes publiques, une instruction administrative  
va être ouverte préalablement à l'octroi d'une concession d'utilisation des dépen-  
dances du domaine public maritime en dehors des ports au bénéfice de la « SAS  
STARESO » en vue de la poursuite de l'activité de la station de recherches scien-  
tifiques STARESO - commune de Calvi.La superficie de domaine public maritime occupée par les infrastructures de la  
station de recherches est d'environ 3690 m².

N° 78

**AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A TRAVAUX****AVIS DE MARCHÉ**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes de l'Alta Rocca

Correspondant : M. Damien Curalucci

Rue Sorba, BP 07, 20170 LEVIE. Tél : 0495784793.

Courriel : developpement@alta-rocca.com.

Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.fr>Objet du marché : Construction d'un espace de sports et de loisirs Menuiseries  
extérieures et serrurerie Suite à l'infirmité du lot 04 [absence d'offres] du  
marché initial 2019/025

Numéro de la consultation : 2020-004

Mots descripteurs : Menuiseries - serrurerie

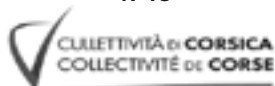
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en  
fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consul-  
tation].

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Date limite de réception des offres : 17-02-2020 [16:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16-01-2020

N° 75

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1. - Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr).Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : RD 65 PR 0+850 SARTENE désordre sur talus amont

Numéro de référence : 2019-3DEP-0586

Date limite de remise des offres : Mardi 11 février 2020 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que  
du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à  
l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 janvier 2020

N° 76

**AVIS RECTIFICATIF**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1. - Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr).Adresse internet : <https://www.isula.corsica>Objet du marché : Fourniture et mise en œuvre d'un système de visioconférence  
au sein de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2019-CDC-0470

Au lieu de : Mardi 4 février 2020 à 16 heures,  
il fallait lire Vendredi 28 février à 16 heures

Date limite de remise des offres : 28/02/2020 à 16 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que  
du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à  
l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis rectificatif à la publication : 21.01.2020

N° 79

**AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A FOURNITURES****AVIS DE MARCHÉ**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes de l'Alta Rocca

Correspondant : M. Madame Nathalie CAPIROSSI

Rue Sorba, BP 07, 20170 LEVIE. Tél : 0495784793.

Courriel : [social@alta-rocca.com](mailto:social@alta-rocca.com)Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.fr>

Objet du marché : Achat d'un véhicule léger frigorifique [froid positif] de type 4\*4

Numéro de la consultation : 2020-003

Mots descripteurs : Véhicule frigorifique

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en  
fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consul-  
tation].

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Date limite de réception des offres : 17-02-2020 [16:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17-01-2020

**PROCHAINE PARUTION  
ICN - 31/01/2020 - N° 6806**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CORSE

Vu la loi n° 2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au PADDUC ;  
 Vu le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, notamment l'article L.4424-14 ;  
 Vu le code de l'environnement, livre Ier, titre II, chapitre III ;  
 Vu la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse en date du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse - PADDUC ;  
 Vu la délibération n° 18/262 AC du 26 juillet 2018 de l'Assemblée de Corse prescrivant la modification du PADDUC ;  
 Vu la délibération n° 19/172 AC du 23 mai 2019 de l'Assemblée de Corse précisant la procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et des orientations réglementaires liées ;  
 Vu l'arrêté n° 19/364 CE du 2 juillet 2019 du Président du Conseil Exécutif de Corse arrêtant le projet de modification n° 1 du PADDUC ;  
 Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°MRAe 2019-DKC9 en date du 27 septembre 2019 ;  
 Vu les avis émis par les personnes publiques associées ;  
 Vu l'ordonnance n° E19000032/20 en date du 17 septembre 2019 du Président du Tribunal Administratif de Bastia désignant les membres de la commission d'enquête ;  
 Vu l'arrêté du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Janvier 2020 prescrivant la tenue de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PADDUC.

#### 1 - OBJET ET DURÉE DE L'ENQUÊTE :

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers à l'occasion de la modification n° 1 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC). Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête seront prises en considération par la Collectivité de Corse.

La modification n° 1 du PADDUC vise au rétablissement de la Carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) suite à l'annulation de la délibération de l'Assemblée de Corse n° 15/235 AC du 2 octobre 2015 en tant qu'elle arrête cette carte, par les jugements n° 1600452, 1600453, 1600454, 1600456, 1600457, 1600464, 1600496, 1600645, 1600692, 1600698 du tribunal administratif de Bastia du 1er mars 2019 et les arrêts n° 18MA02082, 18MA01215, 18MA03336, 18MA03279, 18MA02616, 18MA03463, 18MA03207, 18MA03209, 18MA03280, 18MA03223 et 18MA03327 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 24 mai 2019.

Les ESA correspondent à des terrains cultivables identifiés par le PADDUC sur le fondement des dispositions de l'article L.4424-11-II du CGCT en raison de leur potentiel agricole ou de leurs infrastructures d'irrigation et qui bénéficient, à ce titre, d'une protection particulière. La carte des ESA en définit le périmètre à l'échelle 1/50000 en tenant compte des données les plus récentes disponibles relatives à l'urbanisation.

La personne publique responsable pour la procédure de modification du PADDUC est la Collectivité de Corse sise 22 cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1. L'enquête publique aura une durée de 32 jours et se déroulera du 10 février au 13 mars 2020 sur l'ensemble du territoire insulaire.

**2 - DÉCISIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR L'APPROBATION :**  
 À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'être approuvées par l'Assemblée de Corse sont les suivantes :

\* Le projet de modification n° 1 du PADDUC, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées.

#### 3 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

La commission d'enquête, désignée par le président du Tribunal Administratif de Bastia par ordonnance du 23 février 2015 est composée ainsi que suit :

**Président de la commission :** Bernard Lorenzi (consultant indépendant).  
**Membres titulaires :** Marie-Livia LEONI (consultante et formatrice indépendante), Gilles ROPERS [expert judiciaire], Gérard PERFETTINI [administrateur territorial hors classe retraité], Frédéric MORETTI (technicien au SYVADEC).

#### 4 - COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Le dossier de l'enquête comprend :  
 \* Le projet de modification du PADDUC, soit un rapport de présentation et ses huit annexes ;

\* Les avis des Personnes Publiques Associées ;  
 \* La décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de ne pas soumettre la modification n°1 du PADDUC à évaluation environnementale (Cf. article 9) ;

\* Une note faisant mention des textes qui régissent l'enquête publique, comportant l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à la modification n° 1 du PADDUC, ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre ces décisions.

#### 5 - CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

\* Sur support papier, dans les lieux d'enquête suivants :  
 \* Luri : Mairie, A piazza (les lundi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h)  
 \* Patrimoniu/Patrimonio : Mairie (du lundi ou vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h)  
 \* Lucciana : Mairie (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)  
 \* Linguizzetta : Mairie annexe de Bravone (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30)

\* Calinzana /Calenzana : Mairie (les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)  
 \* Belgudè/Belgodère : Mairie, Casale Vincentelli (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)  
 \* A Riventosa/Riventosa : Mairie (les mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30)  
 \* Francardu/Francardo (commune d'Omessa) : Siège de la communauté de communes Pasquale Paoli, Prumitei (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h)  
 \* U Sulaghju/Solaro : Mairie annexe (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30)  
 \* Sotta : Mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h)  
 \* Livia/Levie : Mairie, rue Sorba (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h ; le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h)  
 \* Vighjaneddu - Viggianello : Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)  
 \* Afà/Afa : Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)  
 \* E Cristinacce/Cristinacce : Mairie (le lundi et le vendredi de 9 à 12h et de 14h à 17h ; le jeudi de 14h à 17h)  
 \* Sur support dématérialisé :  
 \* sur les postes informatiques qui seront mis à disposition du public aux lieux d'enquête sus-cités ;  
 \* sur le site du registre dématérialisé :  
<http://plan-amenagement-developpement-padduc.enquetepublique.net>  
 \* sur le site de la Collectivité de Corse : <https://www.isula.corsica/>

Le siège de l'enquête est à Ajaccio, à la Collectivité de Corse sise 22 cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1.

En outre, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, par demande écrite adressée au siège de l'enquête : Collectivité de Corse, Enquête publique Modification du PADDUC - Demande de dossier, 22 cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1.

#### 6 - DEMANDES D'INFORMATIONS :

Les demandes d'information concernant l'enquête publique peuvent être adressées au siège de l'enquête publique :

\* par mail à l'adresse : [contact-modification-padduc@isula.corsica](mailto:contact-modification-padduc@isula.corsica)  
 \* par courrier à l'adresse :  
 Collectivité de Corse,  
 Enquête publique Modification du PADDUC  
 Demande d'informations,  
 22 cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio cedex 1.

#### 7 - RECUEIL DES OBSERVATIONS :

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

\* En les consignnant sur les registres d'enquête dans les lieux d'enquête indiqués à l'article 5, aux jours et horaires d'ouverture au public précités.

\* En les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :  
<http://plan-amenagement-developpement-padduc.enquetepublique.net>

\* En les adressant au Président de la commission d'enquête :

\* Par voie postale à l'adresse suivante :  
 M. le Président de la commission d'enquête,  
 CDC Modification PADDUC,  
 BP 70054  
 20176 Ajaccio cedex 1

\* Ou à l'adresse électronique suivante :  
[plan-amenagement-developpement-padduc@enquetepublique.net](mailto:plan-amenagement-developpement-padduc@enquetepublique.net)

\* Par voie écrite ou orale auprès des commissaires enquêteurs lors de leurs permanences dans les lieux d'enquête précisés ci-avant, aux jours et heures suivants :

\* Luri, mairie : vendredi 6 mars matin, de 9h00 à 12h00  
 \* Patrimoniu/Patrimonio, mairie : lundi 9 mars matin, de 9h00 à 12h00

\* Lucciana, mairie :  
 - mardi 11 février matin, de 9h00 à 12h00  
 - mercredi 11 mars matin, de 9h00 à 12h00

\* Linguizzetta, mairie annexe de Bravone :  
 - mardi 11 février après-midi, de 14h00 à 17h00  
 - mardi 10 mars après-midi, de 14h00 à 17h00

\* Calinzana/Calenzana, mairie : jeudi 13 février matin [9h-12h]  
 - jeudi 13 février matin, de 9h00 à 12h00  
 - vendredi 28 février de 9h00 à 12h00

\* Belgudè/Belgodère, mairie : lundi 17 février matin, de 9h00 à 12h00  
 \* A Riventosa/Riventosa, mairie : jeudi 27 février matin, de 9h00 à 12h00

\* Francardu/Francardo (commune d'Omessa), siège de la communauté de communes Pasquale Paoli : vendredi 14 février matin, de 9h00 à 12h00

\* U Sulaghju - Solaro, mairie annexe : mercredi 26 février matin, de 9h00 à 12h00

\* Sotta, mairie : mardi 18 février après-midi, de 14h00 à 17h00  
 - mardi 18 février après-midi, de 14h00 à 17h00  
 - lundi 2 mars après-midi, de 14h00 à 17h00

\* Livia/Levie, mairie : lundi 2 mars matin, de 9h00 à 12h00  
 \* Vighjaneddu/Viggianello, mairie : mardi 10 mars matin, de 9h00 à 12h00

\* Afà/Afa, mairie :  
 - mardi 11 février matin, de 9h00 à 12h00  
 - lundi 9 mars matin, de 9h00 à 12h00

\* E Cristinacce/Cristinacce, mairie : jeudi 5 mars après-midi, de 14h00 à 17h00

**8 - RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :**  
 A l'issue de l'enquête, le rapport de la commission et ses conclusions motivées seront remis à la Collectivité de Corse.

Ces documents pourront être consultés au siège de l'enquête, dans les mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et dans les préfectures de Corse-du-Sud et de Haute-Corse pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront, en outre, disponibles sur le site internet

<https://www.isula.corsica/>  
 et sur le site du registre dématérialisé  
<http://plan-amenagement-developpement-padduc.enquetepublique.net>  
 pendant un an.

#### 9 - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE :

La décision de la Mission régionale d'Autorité Environnementale de Corse n°MRAe 2019-DKC9 en date du 27 septembre 2019, faisant suite à une demande d'examen au cas par cas, est jointe au dossier d'enquête.

Cette décision précise que le projet de modification du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, objet de la demande, ne nécessite pas d'actualisation de son évaluation environnementale.



N° 92



**Etude de Maîtres**  
**Antoine GRIMALDI**  
**Jean-Yves GRIMALDI,**  
**Notaires associés à Bastia**  
**(Haute-Corse),**  
**2, rue Chanoine Colombani**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 23 décembre 2019 et enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 14 Janvier 2020 Réf : 2020N00015, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : - L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

La société est dénommée : NISALIA. Le siège social est fixé à : BRANDO [20222], chemin de l'Eglise, LAVASINA. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Les apports sont effectués en numéraire. Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Dominique BERTI et Monsieur Nicolas BERTI, demeurant Chemin de l'Eglise, LAVASINA, 20222 BRANDO. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

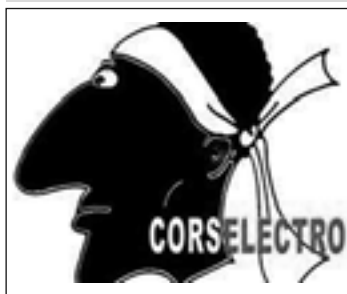
Pour avis, Le notaire.

N° 93

### AVIS

Suivant acte SSP en date à AGOSTA PLAGE, du 11/01/2020, enregistré au SDE d'AJACCIO le 17/01/2020, Dossier 2020 00002150, Référence 2A04P31 2020 A 00091, M. LEONI Pierre Antoine et Mme Marie-Laure POGGI, demeurant ensemble Hameau de Cruciata 20166 (419 407 242 RCS Ajaccio), A vendu à la société BOUCHERIE CURSIGHELLA, SAS à associé unique au capital de 1.000€ sis Cruciata, 20166 PIETROSELLA, immatriculée au RCS d'AJACCIO 839 450 491, Un fonds de commerce de Boucherie, charcuterie, connu sous l'enseigne BOUCHERIE CHACUTERIE CHEZ NINO, sis et exploité à PORTICCIO [20166], Stagno Tondo, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 419 407 242 00017. Moyennant le prix principal de 320.000€ (éléments corporels : 80.000€, éléments incorporels : 240.000€). L'entrée en jouissance a été fixée au 11/01/2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance au Cabinet de Maître BARZOTTI sis 52 bis Bd Victor Hugo, 06000 Nice où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,



N° 94

### AVIS

M. RODRIGUEZ Jean-Louis, Noel, Francis né le 02/03/1946 à CASABLANCA, demeurant 8 résidence Azur, 20240 VENTISERI dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (RODRIGUEZ) celui de NOEL.

N° 95

**INSTITUT**  
**DE FORMATION L'ALISE**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 500 Euros**  
**Siège Social : Résidence A Canonica**  
**Bât.G, Lieut-Dit Bagnoli**  
**20290 Lucciana**  
**829 262 260 RCS Bastia**

Par délibération en date du 08 janvier 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 96

**SOL.TEC**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 500 Euros**  
**Siège Social : Lieu-Dit Bagnoli**  
**Résidence La Canonica, Bât G**  
**20290 Lucciana**  
**538 349 614 RCS Bastia**

Par délibération en date du 08 janvier 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 97

### AVIS

Mme. Vezzano-Ferrandini Patricia, francoise, juliette né le 31/08/1962 à Marseille, [13], demeurant 3 rue des 3 marie, 20000 AJACCIO dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique [Vezzano-Ferrandini] celui de Ferrandini.

N° 98

**SAS CHLUSO**  
**Société Anonyme Simplifiée**  
**Au capital de .1.000 Euros**  
**Siège Social : Port de Plaisance**  
**Charles Ornano**  
**RCS Ajaccio 799836267**

Par décision de l'AGM du 28/06/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme OINVILLE Sophie 30 rue de Chatillon, 51500 SACY et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention RCS d'AJaccio

Pour avis, Le liquidateur.



N° 99

**DK OHM**  
**EURL en liquidation**  
**Au capital de 3.000 euros**  
**Siège : 48 T Hameau de CECCIA**  
**20137 Porto-Vecchio**  
**RCS Ajaccio : 843 343 989**

L'AGE réunie le 1er avril 2019, enregistrée le 31 juillet 2019 au SPFE AJACCIO, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/04/2019 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur M. HAMDANI Franck, demeurant 48 T Hameau de CECCIA, 20137 PORTO-VECCHIO.

Le siège de la liquidation est fixé 48 T Hameau de CECCIA, 20137 PORTO-VECCHIO.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010**

Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
 Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

**Nouveau** en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive  
enseigne - signalétique  
décoration vitrine - totem  
banderole - habillage véhicule  
signalétique extérieure  
chevalet - panneau  
impression grand format  
cartes de visite - flyers  
dépliants...

**Et bien d'autres supports  
de communication visuelle !**

**04 95 32 11 11**

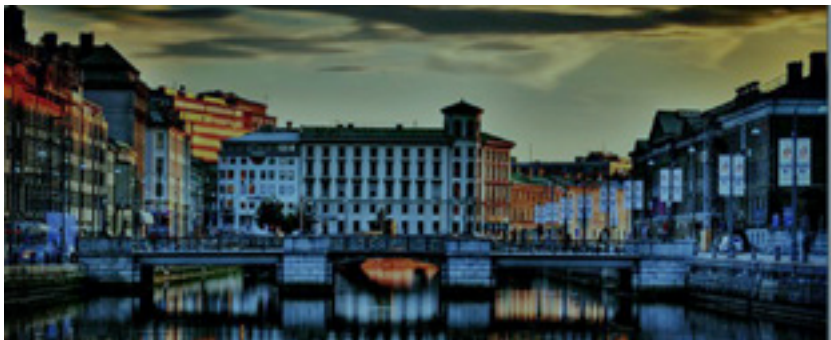
RN 193 Rond Point Ceppe  
Lieu dit Cardello  
20620 Biguglia  
**Tél. 04 95 32 11 11**  
E-mail : [contact@pano-bastia.fr](mailto:contact@pano-bastia.fr)  
[www.pano-bastia.fr](http://www.pano-bastia.fr)



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

AIR CORSICA

## Vol direct vers la Scandinavie



**Du 25 avril au 3 octobre 2020**, Air Corsica proposera une liaison hebdomadaire, chaque samedi, au départ de Bastia-Poretta, à destination de l'aéroport international de Göteborg-Landvetter. Deuxième ville la plus importante de Suède de par sa démographie (plus de 900 000 habitants) ainsi que par son industrie et ses activités, Göteborg est aussi un centre culturel important (musée des Beaux-Arts, opéra, orchestre symphonique) et le principal port de Scandinavie, permettant ainsi de rallier facilement la Norvège ou le Danemark. Sur cette nouvelle desserte saisonnière, la compagnie aérienne insulaire propose des tarifs à partir de 99 € pour un aller simple. Cette liaison directe, d'une durée de 2 heures et 35 minutes deviendra la plus longue du réseau régulier d'Air Corsica. Les vols seront assurés par un des A320neo récemment mis en ligne par la compagnie, ces avions étant plus adaptés pour ce type de lignes en raison de leur plus faible consommation de carburant mais aussi de leur capacité, portée à 186 sièges. Ainsi, sur les 23 semaines de durée de cette ligne saisonnière, l'offre proposée représentera 9000 sièges. Si cette ligne est destinée à permettre aux insulaires de rejoindre rapidement la Scandinavie pour des séjours touristiques d'une ou deux semaines, elle vise également à favoriser la venue de vacanciers scandinaves en Corse. Aussi, une partie de la capacité de ces vols a été acquise par le tour-opérateur scandinave Langley Travel, dans le cadre d'un contrat d'une durée de trois ans. Cet accord, explique Luc Bereni, président du directoire d'Air Corsica « permet de disposer d'une garantie de remplissage qui limite le risque économique du lancement d'une telle opération, tout en nous donnant la possibilité de nous développer commercialement sur de nouveaux marchés tel que celui de la Scandinavie, une région où le pouvoir d'achat de la population locale demeure élevé ». Des opérations de promotion seront prochainement lancées en Suède, en coopération avec l'Agence du tourisme de Corse. La commercialisation des vols a d'ores et déjà débuté, sur le site internet d'Air Corsica, via son centre d'appels et dans les agences de voyages ■ JPM

AMÉNAGEMENT

## PIETROSELLA SE DOTE D'UNE HALLE DES SPORTS

**D'ici fin 2020**, la commune de Pietrosella devrait être dotée d'un halle des sports. Un équipement jugé nécessaire du fait de l'accroissement régulier de la population et des besoins exprimés en matière d'infrastructures sportives. En 2019, déjà, un parcours de santé, un espace fitness en plein air, 2 bouledromes et une piste VTT avaient déjà été réalisés. Ce nouvel équipement sera érigé derrière le stade Simon Neri et le groupe scolaire du Ruppione, le projet ayant été conçu pour s'inscrire dans la continuité de la topographie et créer une « transition douce entre les infrastructures existantes et le terrain naturel ». Le choix d'une architecture épurée (un parallélogramme rectangle offrant 3 façades translucides sur les côtés ouest, nord et est) a été retenu. La première pierre du complexe a été posée le 15 janvier. Financé par la Collectivité territoriale de Corse, le Centre national pour le développement du sport (CNDS), la commune de Pietrosella et la Direction générale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, le coût du projet s'élève à plus de 5 M€. Avec une superficie de près de 2000m<sup>2</sup>, dont 1300m<sup>2</sup> seront consacrés à une salle multisports équipée d'une tribune de 250 sièges, le complexe est pensé pour permettre la pratique en intérieur d'une dizaine de disciplines sportives, des arts martiaux, à l'escalade en passant par des sports collectifs tels que le handball. ■ JPM



Les chiffres de la semaine

# 230,5

kilos de denrées alimentaires remis le 20 janvier aux Restos du cœur de Corse, par les élèves de 3<sup>e</sup> du collège Laetitia d'Ajaccio. Organisée du 9 au 18 décembre, cette collecte qui mobilise chaque année le collège a permis de collecter 64 kilos de denrées supplémentaires par rapport à celle effectuée en 2018.

Les chiffres de la semaine

# 20

jours: c'est, selon Le guide santé, le délai d'attente moyen en Corse-du-Sud avant un rendez-vous chez un des 7 dermatologues recensés par le site sur le département. Pour la Haute-Corse, le délai serait de 0 jours pour 4 spécialistes recensés. Dans le Var et les Bouches-du-Rhône le délai serait supérieur à 100 jours.

Les chiffres de la semaine

# 62,3%

des lycéens se disaient stressés et paniqués à la veille de l'ouverture de Parcoursup contre 59,2% en 2019 selon un sondage réalisé par l'association Article 1 et 52,8% étaient plus préoccupés par leurs vœux que par l'obtention du bac. Seuls 6% se disaient totalement confiants.



BASTIA

## SUR LES TRACES DE MANTINUM?



**Pour l'heure, on n'a toujours pas retrouvé trace du Mantinum, cette ancienne cité romaine sur le site de laquelle, selon certaines chroniques, aurait été construite l'actuelle ville de Bastia. En revanche, des fouilles préventives entreprises par l'Inrap ont récemment permis de mettre au jour les premiers vestiges qui confirment que les hauteurs de Bastia étaient déjà occupées durant l'Antiquité**

**O**n n'avait, à ce jour, aucune connaissance détaillée concernant la période antique pour Bastia. Ainsi l'Office du Tourisme, sur son site internet, fait débiter l'histoire de la ville en 1378, « quand le gouverneur génois Leonello Lomellini quitta le château de Biguglia pour s'installer dans une place forte, «a Bastia». Ce site dominait une marine de pêcheurs qu'on appelait alors Porto Cardo [l'actuel Vieux Port] ». Bastia fut la capitale de la Corse durant toute la période de domination génoise et jusqu'au rattachement de l'île à la France en 1769. Cependant, d'anciennes chroniques rapporteraient que Bastia était dans l'Antiquité une ville romaine appelée Mantinum, ce dont l'archéologie n'a, jusqu'à ce jour, pas révélé trace. Est-ce en lien avec Mantinum? Difficile de le savoir, mais la preuve d'une occupation datant de l'époque romaine sur le territoire de l'agglomération est désormais établie: un ensemble de vestiges remarquables de la fin de l'Antiquité (IV<sup>e</sup> - VI<sup>e</sup> siècle de notre ère) a été mis au jour par les archéologues de l'Inrap sur les hauteurs de la ville.

Même la toponymie n'avait pas conservé la mémoire d'une occupation ancienne du lieu. Il se trouve non loin d'un ruisseau, sur les premières terrasses dominant, au sud, la plaine bastiaise. Un petit ensemble immobilier doit y être construit, mais des indices [présence de débris de tegulae - les tuiles romaines - de céramiques,

etc.] laissaient présager d'une occupation antérieure. Ce qu'une fouille archéologique, prescrite par les services de l'État (Drac de Corse), a confirmé, révélant les premiers vestiges antiques de Bastia. Il s'agit de deux habitations, l'une modeste et la seconde au plan architectural plus élaboré, pouvant être la résidence d'un notable local. « Les fouilles, souligne Samuel Longepierre, archéologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), responsable scientifique, ont débuté au mois d'octobre. Nous avons établi un premier diagnostic par le biais de tranchées effectuées à la pelle mécanique sur 10 % du terrain environ. Elles ont révélé un premier bâtiment, la maison la plus modeste. Puis nous avons trouvé la seconde. La présence d'un imposant foyer bâti confirmait la vocation domestique de ces structures, mais alors que la première est d'aspect modeste, la seconde maison se distingue par le soin apporté à sa construction et l'originalité de son plan architectural. » Il s'agit d'une domus, vraisemblablement à étages, dans un état de conservation remarquable, composée d'une grande pièce presque carrée autour de laquelle se répartissent des annexes, dont une pièce dans laquelle devait se faire la conservation des denrées pour la confection des repas et une autre, en enfilade, de type galerie.





*Ce foyer carré serait-il un lointain ancêtre du fucone ?*

## «Ce qu'on voit ici pourrait être les prémices d'une structure villageoise comme il s'en développera au Moyen-Âge.»

«Sur le devant, on remarque les vestiges d'une cour enclose qui se développe sur trois paliers constituant un accès à la pièce carrée. On a trouvé sur les lieux des fragments de céramiques, de vaisselles et de vases provenant d'Afrique du Nord. Il y a aussi des flacons en verre, etc. Ces éléments laissent présumer qu'ici résidait une famille aisée. Autre aspect remarquable: le foyer, par son plan carré et sa position quasi centrale dans la pièce, pourrait constituer un lointain ancêtre du fucone, le foyer traditionnel qu'on retrouvera dans les maisons de l'île jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.»

Par l'originalité de son plan, centré sur la pièce à vivre, cette maison pourrait se rapprocher de certains exemples de maisons-tours qu'on trouvait en Méditerranée orientale et en Afrique du Nord à la fin de l'Antiquité. «De telles demeures de notables ont-elles été édifiées en Corse en cette époque d'intenses relations avec l'Afrique? Les textes attestent – notamment, dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle – l'exil sur le territoire insulaire d'évêques africains bannis par les rois vandales, ajoute Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie de Corse. La fin de la fouille et l'étude prochaine des données de terrain devraient permettre de préciser ces hypothèses. Il est à souligner cependant que ce site livre un rare exemple d'unités domestiques. Les évêchés et les édifices religieux sont bien

plus documentés pour cette période. Ce qu'on voit ici pourrait être les prémices d'une structure villageoise comme il s'en développera au Moyen-Âge.»

La fouille achevée, le terrain sera rendu à son propriétaire qui pourra y achever le chantier de sa propre maison, au sein de laquelle il conservera et valorisera, peut-être, un peu des traces de ce passé. Les recherches réalisées donneront lieu à des publications puis d'autres fouilles seront prescrites, pour que reparte la machine à remonter le temps: «Les projets d'aménagements et l'urbanisation devenant plus importants, les demandes s'intensifient, conclut Laurent Sévègnes. Si nous faisons, auparavant, 15 à 20 diagnostics ou fouilles préventives par an, nous sommes à plus de 30 désormais, et 2019 a été une année faste en découvertes, avec la tombe d'Aleria, le village de l'âge du fer à Vescovato, etc.» Aucune fouille ne peut se faire sans l'accord des services de l'État, et l'Inrap intervient systématiquement dans les documents d'urbanisme. Quant au financement de ces travaux, il incombe en général à l'aménageur. Mais quand il s'agit d'un particulier, comme c'est ici le cas, le Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap) – alimenté par une part du produit de la «redevance d'archéologie préventive» – prend les frais à sa charge. ■ Claire GIUDICI

# CARNETS DE BORD

*Du mal-être local  
au coup de gueule de Bernard Tapie*

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à La Nouvelle République  
du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion.  
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de  
À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),  
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),  
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



## 15 JANVIER

Qui étaient – qui sont – les Gilets jaunes? On en avait une petite idée, car les reportages de la presse écrite, loin des simplifications audiovisuelles, ont mis depuis un an le doigt sur quelques caractéristiques que vient confirmer un rapport. C'est la règle dans ce genre d'exercice, le rapport en question, établi par le Conseil d'analyse économique et destiné au gouvernement, au Premier ministre et au Président de la République, enfonce quelques portes ouvertes. Faut-il vraiment avoir Bac +12 pour nous révéler que «*l'évolution du taux de chômage local exerce une influence sur le moral et le comportement politique, même sur les habitants qui ne sont pas touchés personnellement*»? Nos dirigeants devraient lire plus souvent la presse régionale et locale...

Heureusement, le rapport va plus loin. Il note que ce qu'il nomme «*le mal-être local*», et les manifestations de Gilets jaunes qui vont avec, n'ont pas seulement pour cause le chômage, le coût de la vie, ni même la réforme des retraites intervenue depuis. Il existe une corrélation entre la fermeture des commerces et services publics et les mobilisations locales: 29 % des communes ayant perdu leur supérette depuis peu ont connu des manif de Gilets jaunes. La fermeture d'un groupe scolaire, d'un cinéma, d'une maison de la presse et de tout autre commerce ou celle de la poste, comme la disparition d'un cabinet médical, ont aussi joué en faveur de la mobilisation. Ce n'est pas non plus une surprise, mais c'est encore mieux quand c'est écrit.

Le rapport vient enfin confirmer ce que de nombreuses études de Jérôme Fourquet, auteur de *L'archipel français*, l'un des livres les plus importants de l'année 2019, montrent depuis plusieurs années: il y a une corrélation entre le temps de transport nécessaire pour aller travailler ou effectuer les activités de la vie courante et l'abstention lors des élections. Si on dépasse une demi-heure de temps de transport, on s'abstient davantage. Le rapport aurait pu aller plus loin: les études de l'Ifop montrent depuis 2017 qu'une commune vote d'autant plus Front national (désormais Rassemblement national) que les commerces y ont disparu. Et que, dans un département comme la Seine-et-Marne, plus on s'éloigne de la ligne SNCF qui va vers Paris, plus le vote RN augmente.

Conclusions des auteurs de l'étude: la métropolisation entraîne

«*une concentration accélérée de l'emploi*»; «*il faut privilégier les actions définies à partir des acteurs spécifiques de chaque territoire*» et les événements récents marquent les limites des «*politiques d'aménagement du territoire centralisées*», qu'il faudrait envisager «*en prenant en compte toutes les dimensions du bien-être et non les seuls critères économiques*». Espérons que le rapport ne finisse pas dans un tiroir ou une poubelle de l'hôtel Matignon.

## 16 JANVIER

C'est l'histoire d'une baisse qui ralentit. Ce n'est pas encore remontée, donc, mais ça va moins mal sur le front de la démographie française. Avec 753 000 enfants nés en 2019, c'est encore 6 000 de moins qu'en 2018 mais la baisse de la natalité enregistrée depuis cinq ans n'a été que de 0,77% contre 2,4% en 2015, 1,9% en 2016, 1,8% en 2017 et 1,4% en 2018. On est loin des fameuses années du baby-boom [800 000 bébés par an] mais la France reste en tête du classement européen avec 1,87 enfant par femme. On surveillera avec intérêt et inquiétude, dans les prochaines années, l'effet de cette injonction nouvelle entendue de plus en plus: «*si vous voulez sauver la planète, ne faites plus d'enfant*».

## 17 JANVIER

Emmanuel Macron était avec son épouse au Théâtre des Bouffes du Nord pour assister à une représentation de *La mouche*, un spectacle inspiré de la pièce de George Langelaan. Évidemment, des spectateurs le voient. Évidemment, les réseaux sociaux sont immédiatement alertés par des gens plus ou moins bien intentionnés, dont Taha Bouhafs, que l'on répugne à qualifier de «*journaliste*». Le président et son épouse sont mis à l'abri, avant de revenir pour voir la fin du spectacle.

Quelques heures plus tôt, des manifestants tentaient de s'introduire dans les locaux de la CFDT. Quelques heures plus tard, le restaurant La Rotonde, où Emmanuel Macron avait célébré son résultat du 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle, était partiellement détruit par un incendie criminel. On ajoute les réunions de ministres perturbées, les dégradations de permanences d'élus de la majorité ou l'agression d'un car de pèlerins normands par des militants LGBT qui pensaient attaquer un bus de manifestants anti PMA, ce qui ne change rien à la gravité de l'affaire. Il s'agit certes toujours de





«*petites minorités*», de quelques «*radicalisés*». La violence en politique n'est certes pas née en 2019. Mais la multiplication des actes violents et la dégradation du climat, qui flirte parfois avec des velléités insurrectionnelles, deviennent problématiques.

#### 18 JANVIER

Reconstitution [politique] de couple dissous! Alors que Ségolène Royal a été poussée dehors de son poste d'ambassadeur des pôles, qui vole à son secours? François Hollande! Selon l'ancien président de la République, «*c'est une femme qui a toujours eu ses opinions, qui les a toujours exprimées. Elle s'était consacrée aux pôles parce qu'on lui avait demandé de le faire. Je pense qu'elle aurait mérité de pouvoir poursuivre sa mission. Je pense qu'on a manqué d'élégance, et surtout de reconnaissance*».

L'ancienne ministre, candidate du Parti socialiste à l'élection présidentielle de 2007, est en outre visée par une enquête préliminaire sur l'usage qu'elle a pu faire des moyens mis à sa disposition en tant qu'ambassadrice des pôles. En réalité, Ségolène Royal, ayant compris qu'elle ne deviendrait pas ministre d'Emmanuel Macron, passait davantage de temps au micro des radios et télévisions pour critiquer vivement la politique gouvernementale, notamment la réforme des retraites, qu'à se préoccuper des effets du réchauffement climatique.

Petit retour en arrière: la coutume veut que, lors du tête-à-tête qui tient lieu de passation de pouvoirs, l'ancien président demande au nouveau deux ou trois faveurs pour ses proches. En 1981, Valéry Giscard d'Estaing demanda à François Mitterrand de veiller à la carrière de ses principaux collaborateurs. Ce que fit le nouveau président. Plus cocasse, on vit en 1995 François Mitterrand demander à Jacques Chirac de prendre soin du couple de colverts du parc de l'Élysée. Quelques semaines plus tard, Chirac informa son prédécesseur de la naissance d'une vingtaine de colverts. Nicolas Sarkozy, en 2012, demanda à François Hollande une «*sortie digne*» pour deux ou trois collaborateurs, dont Xavier Musca. «*Naturellement, il n'en fera rien*», commente Nicolas Sarkozy dans son livre *La France pour la vie*.

Que se sont dit le 13 mai 2017 François Hollande et Emmanuel Macron? Le 7 juin, Jean-Pierre Jouyet, intime de Hollande, est nom-

mé ambassadeur à Londres. Le 26 juillet, Ségolène Royal devient ambassadrice pour les pôles arctique et antarctique. Mais elle attendait autre chose, et mieux. Rien n'est venu et, comme elle est rancunière et n'en a pas fini avec ses rêves d'Élysée, elle laisse entendre qu'elle pourrait être de nouveau dans la course présidentielle en 2022. Au même moment, Marine Le Pen annonce sa propre candidature. C'est bien tôt et cela nous promet une bien longue campagne. Comment disait la marionnette de Jacques Chirac aux Guignols entre 1993 et 1995? Ah oui: «*Putain, deux ans ...*»

#### 19 JANVIER

L'hiver n'a pas encore commencé en Suède, pays de Greta Thunberg. Ni en Norvège, ni en Finlande. Il y faisait 19 degrés le 2 janvier et les cerisiers étaient en fleurs (comme dans quelques squares parisiens). Le 15 janvier à 21h, nous apprend *Le Monde*, il faisait à Helsinki la même température qu'à Athènes et Istanbul. Le réchauffement climatique, responsable désormais de tous les maux d'une planète en sursis? Dans le même article du *Monde*, un météorologue suédois, Erik Kjellström, n'est pas aussi formel et note qu'il a fait plus chaud au cours des hivers 1920/30, 1972/73 et 2006/2007. Mais cette année, ça dure vraiment longtemps. Il va falloir vraiment s'habituer à passer Noël, la chandeleur et Pâques au balcon.

#### 20 JANVIER

Ce matin, les lignes de métro et de RER se remettent en route. On dit qu'au petit matin, dans les rames et les wagons, les Parisiens avaient le sourire. Hélas, ça ne va sûrement pas durer.

#### 21 JANVIER

Tombée par hasard, tard dans la nuit, sur un coup de gueule de Bernard Tapie sur le plateau de BFMTV. Il venait de regarder le reportage (à charge) que la chaîne lui consacrait et il réagissait: «*Je n'ai jamais vu une horreur pareille!*» Dieu sait que le personnage, au temps de sa splendeur, a pu être arrogant, hâbleur, menaçant (notamment dans ses campagnes électorales marseillaises), en un mot insupportable. Mais là, dans sa lutte contre le cancer, son cran, sa fougue et ce que l'on devine de son immense courage forcent l'admiration ■

# La sélection de la rédaction

## Falconetti

Elle a marqué l'histoire du cinéma grâce à son interprétation, en 1928, de Jeanne d'Arc dans le film de Carl Dreyer *La Passion de Jeanne d'Arc*. Au point que pour beaucoup, la vie, l'existence et la carrière artistique de Renée Falconetti se bornent à ce rôle et que l'on n'a retenu d'elle que cette image – ou plutôt, désormais, une icône – extraite du film : ce beau visage qui exprime la douleur comme l'exaltation. Un visage dont Dreyer disait qu'il y avait vu les traces de souffrances anciennes, et de pulsions autodestructrices. Pourtant, résumer sa carrière à ce seul rôle, ce serait passer totalement à côté de l'histoire de celle qui fut avant tout avant tout éprise de théâtre : elle fit un bref passage par la Comédie française, interpréta entre 1917 et 1935 aussi bien du Sardou, du Guitry que du Beaumarchais, du Bruckner ou du Giraudoux, fonda et dirigea d'ailleurs sa propre compagnie à Paris et s'essaya à la mise en scène. Documentariste et réalisateur pour le magazine-documentaire Ghjenti sur France 3 Corse Via Stella, Paul Filippi s'est attaché à retracer son histoire, à faire surgir de l'ombre «*tout ce qui n'était pas Jeanne d'Arc*» pour montrer la richesse d'une personnalité parfois fantasque, à dresser le portrait sensible d'une comédienne et plus encore peut-être à «*retrouver la femme derrière ce visage devenu image sacrée*». La Cinémathèque de Corse propose, en présence de Paul Filippi, une projection de ce documentaire ainsi que du film de Dreyer.

Le 26 janvier, à partir de 17h. Cinémathèque de Corse, Porto-Vecchio. ☎ 04 20 20 20 01 & [casadilume.corse.fr](http://casadilume.corse.fr)



## Forum des arts sonores

En partenariat avec le Centre culturel Una Volta et la compagnie chorégraphique Art Mouv', l'association Zone libre dédiée aux différents arts numériques, organise dans le cadre de la Semaine du son de l'Unesco, ce festival qui «*interroge les rapports entre les arts et les sciences et propose de valoriser l'environnement urbain et les lieux culturels de Bastia*». Accueillant artistes mais aussi chercheurs, il présente des créations dont l'esthétique se nourrit des nouvelles technologies. C'est par exemple l'installation *H.A.U.T. - S.T.R.U.C.T.U.R.E.*, présentée au centre culturel Una Volta : une suspension polyphonique composée de haut-parleurs qui diffusent des murmures, des souffles, des sonorités abstraites et concrètes, des collages sonores, des échos, des destins, des vécus, telle «*une suite d'instantanés sensibles autour du mystère de ce qui a ou n'a pas existé, n'existe pas encore, et peut-être n'existera jamais*». Ce sont aussi des performances telles que *Comprovisation* (le 27 janvier, 19h, centre culturel Alb'Oru) qui réunit trois artistes – Charles Biscari (Montréal), Jean Daniel Bécache (Paris) et Tommy Lawson (Bastia) – et combinant la sophistication des logiciels pour la spatialisation du son et la particularité du «*grain*» analogique ; ou encore *Hourvari* (le 28, 19h, centre culturel Alb'Oru) qui associe le contrebassiste Nicolas Zentz et le compositeur électroacoustique Armand Lesecq pour une exploration des liens entre le jazz et la musique acousmatique. Le festival propose également ateliers et table ronde sur des thèmes tels que les processus de composition et les nouvelles technologies ou les «*paysages sonores*» urbains. Il s'achève avec *Chronostasis* (le 1<sup>er</sup> février, 20h30, l'Alb'Oru) un concert-performance de Franck Vigroux et Antoine Schmitt. Toutes les manifestations sont gratuites, dans la limite des places disponibles. Il est donc recommandé de s'inscrire.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> février. Centres culturels Una Volta et Alb'Oru, Bastia. ☎ 06 08 07 47 86 & [www.zonelibres.com](http://www.zonelibres.com)

## Archipel Ouest-Îles du futur

Ce projet est né en 2017 à partir d'échanges de longue date entre le Fonds régional d'art contemporain (Frac) de Corse, des artistes de Sardaigne et le musée d'art de Nuoro (Man). Il s'est traduit par l'organisation d'une première exposition associant également des artistes majorquins et le Musée Es Baluard de Majorque, qui s'est tenue dans les salles du Frac à Corte du 28 octobre 2017 au 15 janvier 2018 avant d'être reprise à Es Baluard durant l'été 2018. Elle traitait de l'autoportrait lié à l'expérience de l'île. Cette deuxième édition aborde la question du développement durable appliqué aux territoires spécifiques des îles. Comment la nature peut-elle lutter ou être protégée là où elle semblait régner autrefois ? Comment les relations entre les hommes et la nature peuvent-elles se transformer dans un contexte qui va nécessairement changer ? Chaque musée a proposé deux artistes. Le Man présente les œuvres d'Eleonora di Marino qui aborde l'histoire du sud-ouest de la Sardaigne dévasté par l'exploitation minière et industrielle, montrant ainsi le côté obscur de l'île, à mille lieues de la carte postale idyllique et des traditions agro-pastorales ; et de Sabrina Melis qui présente une série d'œuvres autour de la mission spatiale Gemini IV, confrontant les images qui représentent l'espace et l'imagi-



La conception de l'exposition a été réalisée in situ et en concertation avec les artistes présents pour le montage jusqu'au vernissage. El Baluard a retenu Marina Planas, qui s'est penchée sur les effets du tourisme et la dégradation de l'environnement marin méditerranéen et de ses côtes en explorant la consommation d'images idylliques de plages à partir du fonds de cartes postales touristiques de ses archives familiales ; et María José Ribas Bermúdez, qui a développé un projet initié il y a 6 ans à la suite d'un terrible incendie provoqué par un barbecue mal éteint qui a dévasté une zone naturelle protégée classée patrimoine de l'humanité, La Sierra de Tramuntana, au sud-ouest de Majorque. Le Frac a proposé le collectif Awaka, constitué d'Estelle Visani et Lisandra Quiriconi, qui présente notamment *Qilin 2.0*, photographie d'une installation réalisée dans la nature en 2018 avec tout ce qui se trouve désormais dans la nature, du minéral au résidu de plastique ; ainsi que deux toiles de Jean-Philippe Volonter qui évoquent la menace qui pèse sur l'environnement naturel comme sur ce qui est créé, le risque de destruction de qui semblait pourtant destiné à durer.

Jusqu'au 15 mars. Frac de Corse, citadelle de Corte. ☎ 04 20 03 95 33 & [www.frac.corsica](http://www.frac.corsica)



EXPÉRIENCES IMMERSIVES

# A CiTaDeLLA di CoRti

UNE CITADELLE POUR HORIZON

Pressioni - G. L. - © Musée de la Corse/CdC



16/11/2019  
31/03/2021

**CORTI** **Museu  
di a Corsica**  
Jean-Charles Colonna



04.95.45.25.45 museudiacorsica@isula.corsica

[www.museudiacorsica.corsica](http://www.museudiacorsica.corsica)

## INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité  
que nous assurons pour les annonces  
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais  
**le mardi avant 16 heures impératives**

que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions  
avec devis préalables ou conditions particulières...

**Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales**

**tél. 04 95 32 89 92 – mail: [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)**

**et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité**

**tél. 04 95 32 04 40 – mail: [gestion@corsicapress-editions.fr](mailto:gestion@corsicapress-editions.fr)**



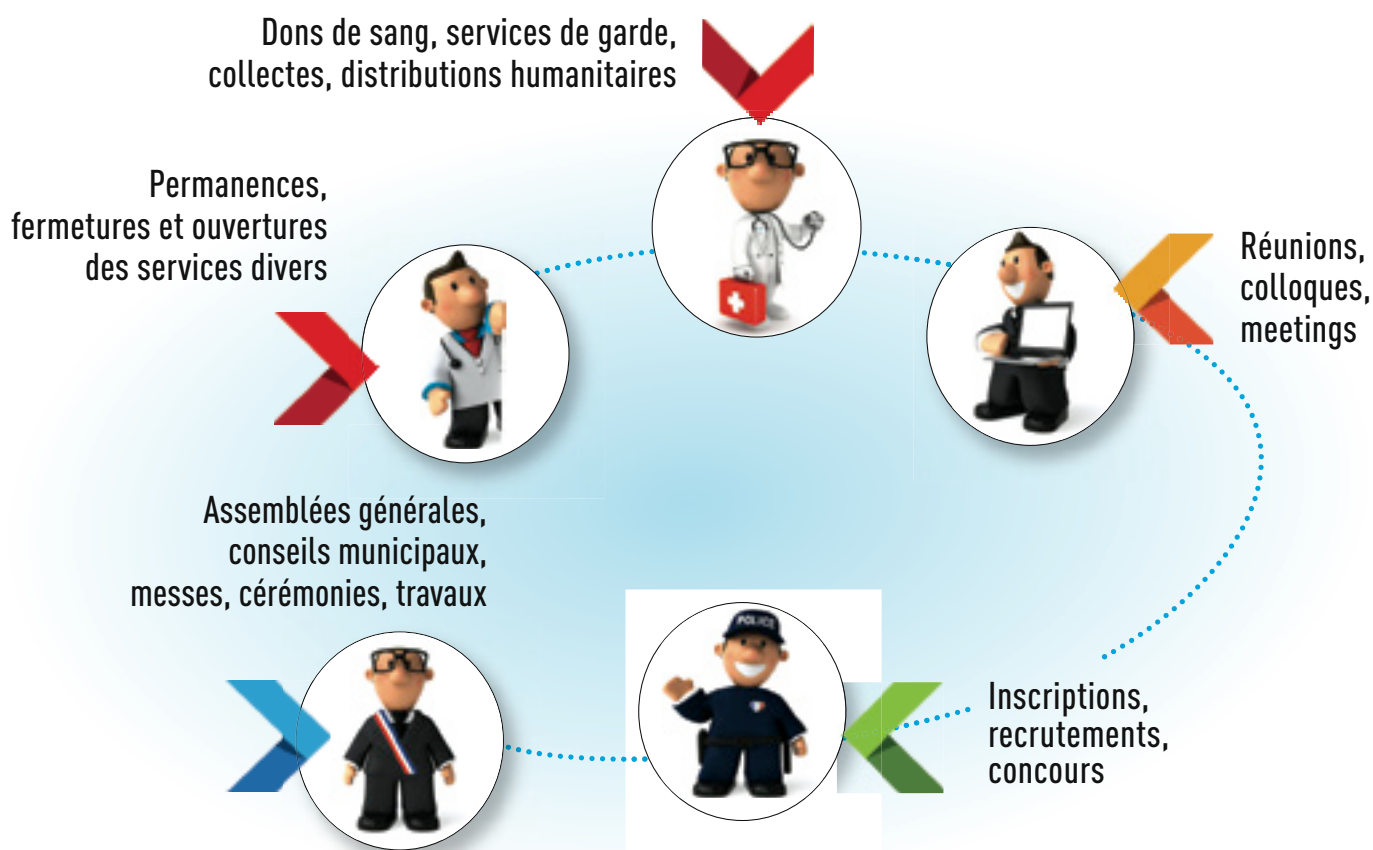
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

